



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Martinique

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2016 - 31/12/2016
Version	2016.2
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	28/06/2017

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP002
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Martinique
Période de programmation	2014 - 2020
Version	1.4
Numéro de la décision	C(2015)8096
Date de la décision	17/11/2015
Autorité de gestion	Conseil Régional de la Martinique
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement (ASP), Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	8
1.a) Données financières.....	8
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	8
1.b1) Tableau récapitulatif.....	8
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	14
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	22
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	25
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	25
1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries).....	28
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	29
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	29
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	29
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	30
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	32
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	33
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	33
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	34
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	35
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	35
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	37
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	38
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	38
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	38
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	39
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	40

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	43
5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales.....	43
5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables.....	44
5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités.....	45
5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables.....	46
5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées».....	47
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES.....	48
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	49
7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?.....	49
7.a1) Liste des mesures contribuant au DP.....	49
7.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC.....	49
7.a3) Méthodes appliquées.....	50
7.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	51
7.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	51
7.a6) Réponse à la question d'évaluation.....	52
7.a7) Conclusions et recommandations.....	52
7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?.....	53
7.b1) Liste des mesures contribuant au DP.....	54
7.b2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC.....	54
7.b3) Méthodes appliquées.....	55
7.b4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	55
7.b5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	55
7.b6) Réponse à la question d'évaluation.....	55
7.b7) Conclusions et recommandations.....	55
7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?.....	56
7.c1) Liste des mesures contribuant au DP.....	57
7.c2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC.....	57
7.c3) Méthodes appliquées.....	57
7.c4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	57
7.c5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	58
7.c6) Réponse à la question d'évaluation.....	58
7.c7) Conclusions et recommandations.....	58

7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?	59
7.d1) Liste des mesures contribuant au DP	60
7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	60
7.d3) Méthodes appliquées	60
7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	61
7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	62
7.d6) Réponse à la question d'évaluation.....	62
7.d7) Conclusions et recommandations	63
7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?	63
7.e1) Liste des mesures contribuant au DP	64
7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	64
7.e3) Méthodes appliquées.....	64
7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données	65
7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	65
7.e6) Réponse à la question d'évaluation.....	66
7.e7) Conclusions et recommandations	66
7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?.....	66
7.f1) Liste des mesures contribuant au DP	68
7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	68
7.f3) Méthodes appliquées	69
7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données	69
7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	69
7.f6) Réponse à la question d'évaluation.....	69
7.f7) Conclusions et recommandations.....	70
7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?	70
7.g1) Liste des mesures contribuant au DP	71
7.g2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	71
7.g3) Méthodes appliquées	71
7.g4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	71
7.g5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	72

7.g6) Réponse à la question d'évaluation.....	72
7.g7) Conclusions et recommandations	72
7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?.....	72
7.h1) Liste des mesures contribuant au DP.....	73
7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	73
7.h3) Méthodes appliquées	73
7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	74
7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	74
7.h6) Réponse à la question d'évaluation.....	74
7.h7) Conclusions et recommandations	75
7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?	75
7.i1) Liste des mesures contribuant au DP.....	76
7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	76
7.i3) Méthodes appliquées	76
7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	77
7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	77
7.i6) Réponse à la question d'évaluation.....	77
7.i7) Conclusions et recommandations	77
7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?.....	77
7.j1) Liste des mesures contribuant au DP.....	78
7.j2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	78
7.j3) Méthodes appliquées	78
7.j4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	78
7.j5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	79
7.j6) Réponse à la question d'évaluation.....	79
7.j7) Conclusions et recommandations	79
7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?.....	79
7.k1) Liste des mesures contribuant au DP.....	80
7.k2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	80
7.k3) Méthodes appliquées	80
7.k4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	81
7.k5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	81
7.k6) Réponse à la question d'évaluation.....	81

7.k7) Conclusions et recommandations	82
7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?	82
7.11) Liste des mesures contribuant au DP.....	83
7.12) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	83
7.13) Méthodes appliquées	83
7.14) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	83
7.15) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	84
7.16) Réponse à la question d'évaluation.....	84
7.17) Conclusions et recommandations	84
7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?.....	84
7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?.....	85
7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?	85
7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?.....	85
7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?	85
7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?	85
7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?	85
7.s1) Synergies du programme et effet transversal.....	86
7.s2) Méthodes appliquées.....	86
7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires.....	86
7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	86
7.s5) Réponse à la question d'évaluation	87
7.s6) Conclusions et recommandations.....	87
7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	87
7.t1) Aide à l'assistance technique (hors RRN)	88
7.t2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	88
7.t3) Méthodes appliquées	88
7.t4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	89
7.t5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	90

7.t6) Réponse à la question d'évaluation.....	90
7.t7) Conclusions et recommandations	91
7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	91
7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	91
7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	91
7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	91
7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	91
7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	91
7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	92
7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	92
7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	92
7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	92
7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	92
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	93
8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	93
8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	94
8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme	95
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	97
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	98
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	99
Annexe II	100
Annexe III	109
Documents	112

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016			1,08	6,79	15,92
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					100,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2016					900,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2016	3,92	23,16	1,48	8,74	16,93
		2014-2015	3,70	21,86	0,03	0,18	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 259 929,01	38,42	1 800 673,97	30,61	5 882 352,94
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			7 058 823,53
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	7 368 851,15	18,89	1 461 629,79	3,75	39 000 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 764 705,88
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			12 941 176,47
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	9 628 780,16	14,03	3 262 303,76	4,75	68 647 058,82

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2016	0,33	8,24	0,24	5,99	4,01
		2014-2015	0,33	8,24	0,24	5,99	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	606 549,14	5,46	57 314,91	0,52	11 117 647,06
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	588 516,00	10,87	253 116,00	4,68	5 411 764,71
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 195 065,14	7,23	310 430,91	1,88	16 529 411,77

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2016					1,63
		2014-2015					
Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)		2014-2016					14,90
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	588 235,29
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 457 703,60	11,86	0,00	0,00	12 294 117,65
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			588 235,29
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 457 703,60	10,82	0,00	0,00	13 470 588,23

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2016					0,12
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			1 470 588,24
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			1 470 588,24

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016					0,28
		2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016					0,28
		2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2016					0,28
		2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016					4,52
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016					6,95
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2016			4,08	65,13	6,26
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	117 647,06
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			2 352 941,18
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	2 147 058,82
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	559 323,54	6,79	541 046,43	6,57	8 235 294,12
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	588 235,29
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 045 837,86	11,11	1 043 822,35	11,09	9 411 764,71
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 605 161,40	7,02	1 584 868,78	6,94	22 852 941,18

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2016					4,84
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 340 500,00	56,79	0,00	0,00	5 882 352,94
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 340 500,00	56,79	0,00	0,00	5 882 352,94

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2016					1 862 745,10
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470 588,24
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470 588,24

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2016					23,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 864 705,88
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 588 235,29
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	5 452 941,17

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					18,00
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					83,54
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2016			83,54	100,00	83,54
		2014-2015			83,54	100,00	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			11 411 764,71
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			8 294 117,65
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			19 705 882,36

Domaine prioritaire 6C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		2014-2016					17,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			5 170 992,94
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			5 170 992,94

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Analyse générale

En janvier 2016, avec la mise en place de la nouvelle Collectivité Territoriale de Martinique, il a été souhaité la réintégration de la gestion des fonds européens au sein de la collectivité. Ainsi la délégation de gestion du GIP Martinique Europe Performance s'est achevée en mai 2016.

L'autorité de gestion a principalement consacré l'année 2016 à l'élaboration des procédures de gestion du PDR Martinique au sein de la collectivité. Ainsi la délégation de gestion du GIP Martinique Europe Performance s'est achevée en mai 2016.

Avec la reprise des missions initialement confiées à la structure partenariale GIP Martinique Europe Performance l'Autorité de Gestion à revisiter son schéma d'organisation, ses moyens et ses modalités de fonctionnement. Ainsi, la comitologie propre à l'autorité de gestion a été installée.

Toutefois, l'ensemble des dossiers examinés dans le cadre du processus mis en place au sein du GIP ont été validés par la CTM et fait l'objet d'une convention d'attribution d'aide de la CTM conformément à la décision de la plénière du 19 juillet 2016.

Une direction de gestion des fonds Européens (DFE) est créée, sous la responsabilité de la direction générale des services de la CTM. Cette nouvelle direction est en charge de la gestion du FEADER.

Quelques chiffres de la DFE

- 78 agents (59 femmes, 19 hommes, 6 apprentis)
- Tenue du Comité de Suivi Interfonds du 23 au 25 novembre 2016 avec la révision des critères de sélection et de la stratégie de communication
- Organisations et/ou participations en 2016 à :
 - o 5 Comité Technique Régional
 - o 5 Comité de Programmation et de Suivi
 - o 5 Instances Techniques Partenariales
 - o 12 Conseils Exécutifs
 - o 4 assemblées plénières
- Sélection et programmation de 60 dossiers FEADER
- 79 porteurs de projets reçus
- Intervention ciblée à la chambre d'agriculture
- Mise en ligne des documents de mise en œuvre de programmes et communiqués de presse.

- Programmation FEADER FEADER : Montant total de 6 M€ d'investissements dont 2,5M€ de fonds européens
- Montant de FEADER payé par l'ASP : 2,7M€

Un bilan de mise en œuvre par domaine prioritaire

Pour ce rapport annuel de mise en œuvre, ce sont essentiellement les données relatives aux aides attribuées en 2014, pendant la période dite « de transition » qui sont agrégées. Aussi, il n'est pas étonnant de constater que seuls quelques domaines prioritaires disposent de données chiffrées.

La mission évaluation rencontre des problèmes techniques parfois importants pour sortir les données nécessaires au RAMO 2016. Cela tient au fait que le RAMO 2016 traite essentiellement des dossiers de la transition volet 2 qui ont été programmés en 2014 et qui étaient instrumentés avec les outils de la programmation précédente.

Priorité 2 : améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2 A : améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

Mesure 1. Transfert de connaissances et actions d'information

Sous mesure 1.2 Activités de démonstration et actions d'information

Type opération : 1.2.1 Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices

Sur les 19 dossiers programmés pour un montant de dépenses publiques de 2 259 929 € dont 1 920 940 € FEADER, 16 structures ont réalisé de l'encadrement technique et de la diffusion de connaissance auprès des agriculteurs (type d'opération 1.2.1). Au 31/12/2016, 13 opérations ont été payés pour un montant de dépenses publiques réalisées de 1 800 673,97 € dont 1 530 572,80 € FEADER. Soit un taux de réalisation de 79% et un taux de 51% de la maquette (sous mesure 1.2) consommés.

Un appel à projet est en cours de préparation et sera lancé courant 2017.

Mesure 2.: Conseil et encadrement technique

Un appels d'offre est en cours de préparation.

Mesure 4. Investissements physiques

Sous-mesures 0401 : Aide aux investissements matériels ou immatériel

Type opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles

Cette opération a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la modernisation et l'adaptation de

leurs outils de production en finançant la construction, l'extension et la rénovation des exploitations agricoles en s'inscrivant dans un triple objectif d'augmentation de la compétitivité, d'amélioration des conditions de travail des agriculteurs et de préservation de l'environnement.

Ce type d'opération, pour l'exercice 2016, a permis la programmation des dossiers de 49 exploitations agricoles (type d'opération 4.1.1) pour un montant de dépenses publiques de 1 635 176,88 € dont 1 377 902,87 € de FEADER.

Au 31/12/2016, 1 242 385,11 € de FEADER ont été payés soit 1 461 629,79 € de dépenses publiques ont été payés soit 4,96% de la maquette consommés.

Appel à projet en cours :

Un appel à projet sur les mesures 16.1.1 Mise au point et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI et 16.1.2: projet pilote a été lancé le 17/08/2016 et clôturé le 28/10/2016 :

Au total, 14 dossiers ont été déposés :

- 2 dossiers pour la phase 1 (TO 16.1.1) pour un montant global de 70 379 €, montant total de subvention demandé de 70 379 € et une part FEADER de 59 822 €.
- 12 dossiers pour la phase 2 (TO 16.1.2) pour un montant global de 14 660 821 €, montant total de subvention demandé 13 385 325 € et une part FEADER de 11 377 527 €.

Le montant total FEADER dédié à l'Appel à Projet est de 4 500 000 €.

La programmation de ces dossiers est prévue pour le début de l'année 2017.

Appels à projet en cours de préparation:

- Mesure 1 – Information et diffusion de connaissances – échange et visites d'exploitations agricoles et forestières
- Mesure 2 – Conseil et encadrement technique
- Sous mesure 16.2 – Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie

Domaine prioritaire 2B : faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

Sous-mesures 0401 : Aide aux investissements matériels et immatériels

Type Opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles

Ce type d'opération, au 31/12/2016, a permis la programmation des dossiers de 5 jeunes agriculteurs (type d'opération 4.1.1) pour un montant de dépenses publiques de 217 937,08 € dont 185 246,52 € de FEADER.

Au 31/12/2016, 48 717,66 € de FEADER ont été payés, soit un montant de 57 314,91 € de dépenses publiques.

Sous-mesure 06.01 : Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs

Type Opération 6.1.1 : Dotation jeune agriculteur

L'aide au démarrage des jeunes agriculteurs afin d'augmenter le nombre d'installations aidées est mobilisée en Martinique dans le cadre de la transition, elle se traduit, en 2016, par un appui à l'installation de 5 jeunes agriculteurs avec la mobilisation de la Dotation Jeune Agriculteur (type d'opération 6.1.1) qui est complété par une aide à l'investissement (type d'opération 4.1.1) préalablement mentionnée ci-dessous. Soit une **programmation** du type d'opération 6.1.1 de 206 700 € de dépenses publiques (175 695€ de FEADER).

Aucun paiement n'a été effectué en 2016 sur ce TO. Les montants sont donc identiques à ceux inscrits dans le précédent RAMO.

Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Domaine prioritaire 3A : améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Sous-mesure 04.02 : Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles

Type Opération 4.2.1 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles relevant de l'annexe I du traité

4 dossiers représentant 4 bénéficiaires soutenus ont été programmés sur ce dispositif ouvert en 2016 pour un montant de 1 457 703,60€ de dépenses publiques soit 676 236,10 € de FEADER. Au 31/12/2016, aucun paiement n'a été réalisé sur ce TO.

Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Domaine prioritaire 4a: Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens

Mesure 10: Mesures agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales MAE permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Elles s'adressent aux agriculteurs qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans cette démarche au travers de dispositifs contractuels les engageant pour une période de 5 ans.

Pendant la période 2014-2015, le paiement de l'annuité 2014 des contrats MAE signés en 2012 (mesure10) a été réalisé pour 147 agriculteurs et représente 459 889,47 € de FEADER soit un montant de dépenses publiques de 541 046,4 €. Les paiements de cette annuité 2014 en 2015 n'apparaissent pas dans les déclarations trimestrielles de l'ASP, mais dans la déclaration annuelle. Cet oubli de déclaration a été signalé à la commission.

L'ASP n'a pas encore mis en place les outils pour instruire et payer les dossiers 2015. Cet outil sera opérationnel en 2017.

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) permettent de favoriser le maintien d'une activité agricole viable dans les zones où les conditions d'exploitation sont difficiles du fait de la présence de handicaps naturels notamment (pentes fortes, conditions climatiques défavorables,...) et de préserver les écosystèmes diversifiés et les caractéristiques paysagères de l'espace agricole de ces zones. Elles sont essentielles en Martinique puisque l'essentiel de la région est classé en zone défavorisée ou zone de montagne. Cette mesure compense les difficultés structurelles d'origine physique auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles et permet ainsi maintenir une activité agricole essentielle dans nos zones.

Pour la campagne 2014 de l'ICHN (mesure 13) ce sont 1215 dossiers d'agriculteurs qui ont été payés pour un montant de 887 248,73 € de FEADER soit un montant de dépenses publiques de 1 043 822,35€ en 2015. Ce paiement n'apparaît pas dans les déclarations trimestrielles de l'ASP, mais dans la déclaration annuelle. Cet oubli a été signalé à la commission.

- Campagne 2015 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 143 dossiers déposés pour un montant prévisionnel de 2 916 246 € (montant de l'engagement sur les 5 années).

ICHN : 1405 dossiers déposés, montant prévisionnel est encore inconnu

Aucun paiement de l'ASP intervenu mais le Ministère en charge de l'Agriculture a mis en place une avance sur les montants prévisionnels : MAEC + ICHN pour 658 215 euros

Le paiement des MAEC et de l'ICHN relève de l'ASP dans un calendrier fixé avec le Ministère en charge de l'agriculture.

Les MAEC et l'ICHN 2015 feront l'objet d'un paiement en 2017.

- Campagne 2016 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 252 nouveaux dossiers déposés à engager, en cours d'instruction.

ICHN : 1390 dossiers déposés, en cours d'instruction.

Aucun paiement de l'ASP intervenus mais le Ministère en charge de l'Agriculture a mis en place une avance sur les montants prévisionnels : MAEC + ICHN : 1er paiement le 15 & 16 novembre 2016.

Les MAEC et l'ICHN 2016 feront l'objet d'un paiement en 2017 et 2018 dans un calendrier à venir non encore défini par le Ministère de l'Agriculture.

Priorité 5: Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Domaine prioritaire 5A : Développer l'utilisation efficace de l'eau

Au 31/12/2016, deux dossiers ont été engagés au titre de la sous mesure 4.3 pour un montant total de dépenses publiques de 3 930 000 € soit 3 340 500 € de FEADER. Aucun paiement n'a été réalisé.

Priorité 6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Domaine prioritaire 6B : Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Aucun paiement n'a été réalisé au 31/12/2016. Cependant la sélection des GAL a permis d'atteindre l'objectif fixé de 100% de la population rurale concernée par les stratégies de développement local soit 326 123 personnes

Bilan de la programmation de la période de transition :

L'examen de ces schémas montre :

- D'un niveau de réalisation de 87% sur les mesures dédiées à l'accompagnement technique
- D'un niveau de réalisation globale de 66 % sur la mesure dédiée à l'investissement dans les exploitations agricoles, soit une sous-réalisation globale de 1.5 M€, dont 54 % issus de la filière banane.

Il convient de noter que ce « taux de chute » est atypique, les valeurs rencontrées sur les programmations précédentes se situant autour de 15 à 20%

Ceci semble relever d'un choix de reporter ces investissements sur la période post transition bénéficiant de taux d'aide supérieurs à ceux de la période de transition.

Cela va conduire à désengager les crédits correspondants et à les reprogrammer.

Cette situation n'est pas sans conséquence car elle fait perdre un temps précieux en termes de programmation et de paiement.

La sous-réalisation globale devrait se situer aux alentours de 2 M €.

Les derniers dossiers de la transition sont au stade de l'instruction finale des demandes de paiement et seront soldés en très grande majorité avant la fin du premier trimestre 2017.

La période Post-transition 2015 et 2016 :

En ce qui concerne les mesures non surfaciques :

Le nombre de dossiers déposés à la DAAF est de 339 pour un coût total prévisionnel 54,54 M€ dont :

- Programmés = 60 (8M € Coût total prévisionnel) .
- Trois dossiers ont été rejetés pour non atteinte des critères de la grille de sélection
- Instruits = 44 (5,13 M€ de Coût total prévisionnel)
- En cours d'instruction (manque de pièces) 61 (12,15 M€ de Coût total prévisionnel).
- Non instruits 175 (31 M€ Coût total prévisionnel) dont 82 dossiers avec un investissement irrigation.

La différence (93 dossiers) représente pour partie des dossiers de grosses sociétés.

21 dossiers ne relevant pas des quatre dispositifs ouverts sont à ce jour déposés à la CTM et vont être traités dès l'ouverture progressive des dispositifs.

Ils représentent un montant prévisionnel de projets 1.65 M€.

Ils concernent notamment des dossiers relevant :

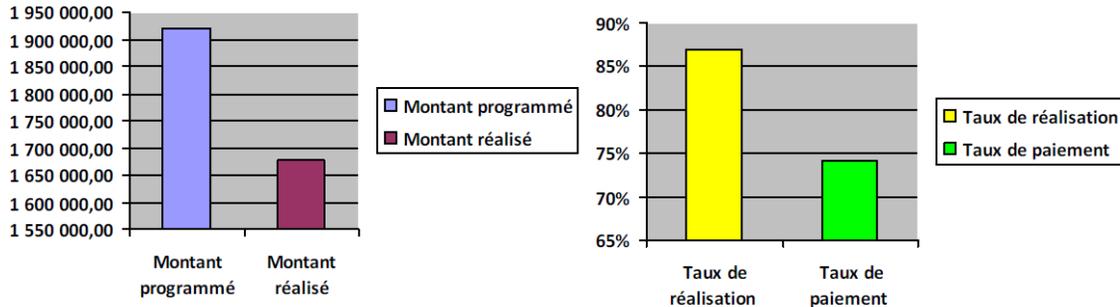
- Mesure 8.5 – Renforcement des fonctions environnementales et de la résilience des écosystèmes forestiers : 6 dossiers pour 913 300 € de coût prévisionnel
- Mesure 3 – Système de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires (agriculture biologique) : 8 dossiers pour un montant prévisionnel de 116 834 €.
- Mesure 6.2 et 6.4 - Aide au démarrage d'entreprises non agricoles et investissements dans la création et le développement d'entreprises non agricoles : 4 dossiers pour un montant prévisionnel de 198 043 €.
- Mesure 7.1 - Etablissement et mise à jour de plan de développement des communes : 1 dossier pour un montant prévisionnel de 131 749 €.
- Mesure 7.6 - Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel : 2 dossiers pour un montant prévisionnel de 197 502 €.

Le niveau de programmation actuelle :

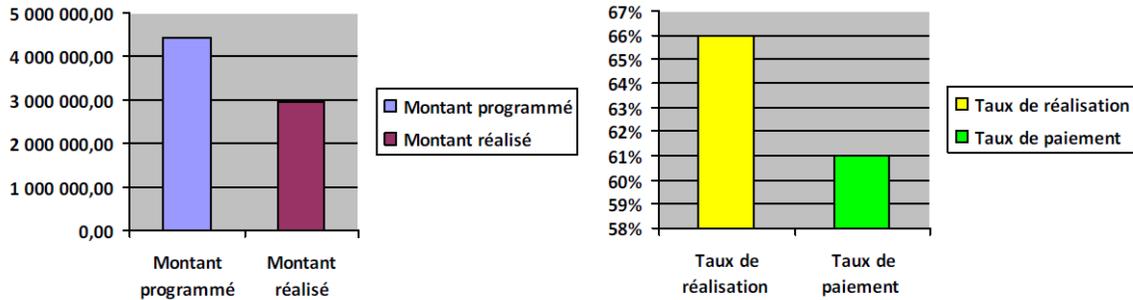
Le niveau de programmation, y compris la période de transition est de 12.7 M €.

Compte tenu des sous-réalisations estimées de la période de transition, il devrait se réduire au niveau de 10.7 M € soit 8.2% du programmé.

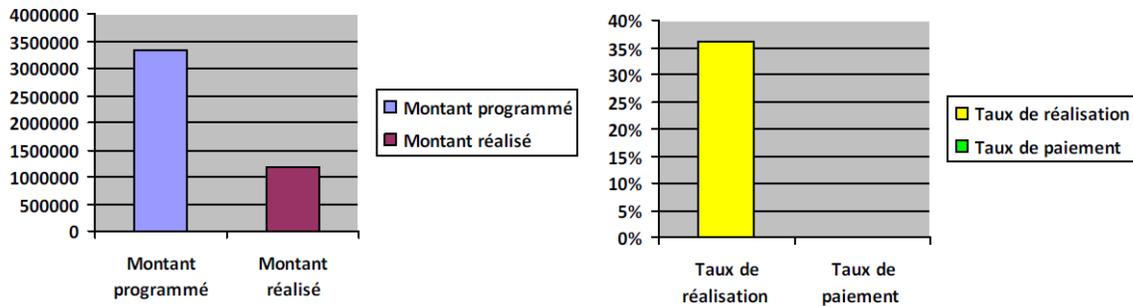
Mesures dédiées à l'information - diffusion de connaissance - Encadrement



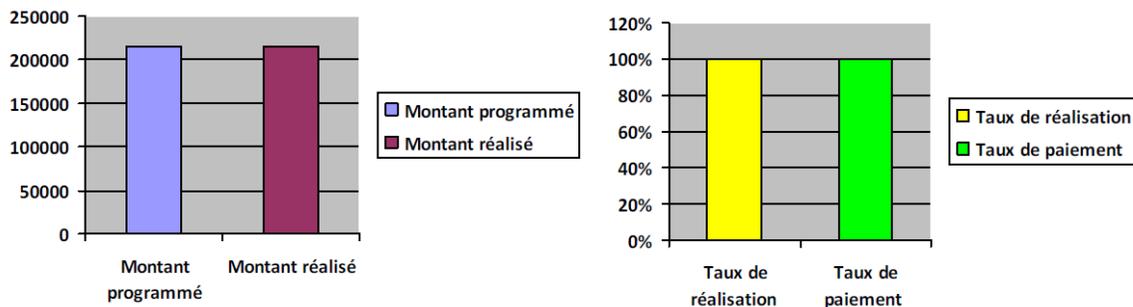
Mesure 4.1 - Investissement dans les exploitations agricoles



Mesure 4.3 - Hydraulique agricole collective



Mesure 6.1 - Dotation aux jeunes agriculteurs



Mise en oeuvre de la transition

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Le faible taux de réalisation et le retard de la mise en oeuvre du Programme de Développement Rural de la Martinique laissent percevoir des craintes d'atteindre les objectifs du cadre de performance, sans la mise en place d'un plan d'action.

Les avancées et les perspectives d'atteinte des cibles du cadre de performance sont exposées ci-dessous:

Priorité 2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts.

Total des dépenses publiques:

3 572 734,67€ de dépenses publiques ont été réalisés sur les 12 367 058,82 € attendues pour 2018, la cible intermédiaire devrait être atteinte compte tenu du niveau de programmation actuel et du stock de dossiers qui relèvent de cette priorité (mesure 4)

Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A) + exploitations avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)

42 projets ont été réalisés sur les 147 attendus pour 2018, la cible intermédiaire devrait être atteinte compte tenu du niveau de programmation actuel et du stock de dossiers qui relèvent de cette priorité (mesure 4 particulièrement). La programmation des dossiers vont se poursuivre sur la mesure 4 en 2017 et 2018, une attention particulière devra être portée sur la remontée des dépenses et au processus de paiement pour atteindre l'objectif fixé.

Priorité 3: Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des agricoles, le bien être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Total des dépenses publiques:

Au 31/12/2016 aucune dépense n'a été réalisée sur cette priorité. Cependant, au 31/12/2016, 1 457 703,60 € de dépenses publiques ont été programmé au titre du DP 3A, soit 13,76% de dépenses publiques. On peut donc s'attendre à ce que la valeur intermédiaire 2018 soit atteinte. Cependant l'objectif de 2023 de 14 941 176,47 euros de dépenses publiques ne sera pas atteint si il n'y a pas un renforcement de l'instruction de la mesure 4.2.1 où il y a des dossiers en attente.

Nombre d'opération d'investissement dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles (focus area 3A; indicateur de réalisation O3):

Au 31/12/2016 aucune opération n'a été réalisée sur cette priorité. Cependant la cible intermédiaire devrait être atteinte compte tenu du niveau de programmation actuel et du stock de dossiers qui relèvent de cette

priorité (mesure 4 Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles). L'ouverture de la mesure 3.1.1 : Aide à la participation des démarches de qualité avec pour objectif d'accompagner 14 exploitations agricoles permettront d'atteindre la cible à 2023 de 40.

Nombre d'exploitations participants aux programmes de gestion de risques (DP 3B) :

Au 31/12/2016 aucune programmation sur la mesure 5.1.1, l'objectif d'accompagnement de 4 exploitations devraient être atteint rapidement, le territoire étant soumis à de nombreux risques, les projets de préventifs devraient émerger une fois le dispositif ouvert.

Priorité 4 restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie :

Total des dépenses publiques:

Au 31/12/2016, l'objectif de 6 768 470,59 euros de dépenses publiques pour 2018 est réalisé à 7,18%. Le volume des contractualisations sur les mesures surfaciques 10 et 13 permettra de passer la valeur intermédiaire. Un appel à projet sera lancé en 2017 sur les mesures 16.4.2 Promotion des circuits courts et des marchés locaux.

Terres agricoles sous contrats de gestion qui contribuent à la biodiversité (ha) (domaine prioritaire 4A) + amélioration de la gestion de l'eau (ha) (domaine prioritaire 4B) + amélioration de la gestion des sols et prévention de l'érosion des sols (ha) (domaine prioritaire 4C) :

Au 31/12/2016 1.169 ha ont été soutenues, c'est-à-dire 41,59% de la cible pour 2023; la valeur intermédiaire de 80 % pour 2018.

Terres agricoles sous contrat de la mesure 13 :

Au 31/12/2016, 4 740.16 ha sont sous contrat de la mesure 13, cela représente un plus de 50% de l'objectif à 2023, les 9 000 ha en 2023 ou les 7 200 ha en 2018 ne semblent pas réalisable. Cet objectif doit faire l'objet d'un examen.

Priorité 5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie:

Total des dépenses publiques:

Aucune réalisation n'a été faite sur la priorité 5 au 31/12/2016. Cependant, 3 930 000 € de dépenses publiques ont été programmé soit 55,61% de la cible de 2023 durant la phase de transition. Ces opérations seront payées une fois les outils de paiement disponibles avant le 31 décembre 2018.

Terres agricoles et forestières sous contrats de gestion visant à promouvoir la séquestration/conservation du carbone (ha) (domaine prioritaire 5E) + terres agricoles sous contrats de gestion visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (ha) (domaine prioritaire 5D) + terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (ha) (domaine prioritaire 5A)

Les surfaces sous contrats des deux opérations programmées permettront de passer la valeur

intermédiaire.

Nombre d'opérations d'investissements dans les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B) + dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C):

Aucune réalisation n'a été faite sur la priorité 5C au 31/12/2016, un premier appel à projet sera lancé en 2017 conformément au PDRM, 3 projets minimum devront être sélectionnés pour répondre à l'objectif intermédiaire.

Priorité 6 promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales:

Total des dépenses publiques P6 (EUR):

Au 31/12/2016, seul l'indicateur Population concernée par les GAL a atteint sa cible pour 2018 et pour 2023. Aucun paiement n'a été réalisé au 31/12/2016 sur cette priorité.

Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien visant à améliorer les services de base et les infrastructures dans les zones rurales (domaines prioritaires 6B et 6C):

Les outils ne permettent pas encore de programmer des opérations, cependant les structures gestionnaires des programmes LEADER sont sensibilisées et la programmation devrait débuter en 2017. La valeur intermédiaire de 7 opérations pour le 31 décembre sera atteinte.

Population concernée par les groupes d'action locale (domaine prioritaire 6B):

la signature des 3 contrats LEADER avec les 3 communautés d'agglomérations permet de couvrir 100% de la population martiniquaise.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Il n'y a pas eu de modifications portées au plan d'évaluation du PDR en 2016, cependant lors de l'introduction des modifications du PDR en 2018, le calendrier des évaluations prévues en 2016 sera actualisé pour tenir compte du démarrage de la mise en oeuvre.

Quatre évaluations auraient dû être menées en 2016:

- Animation/communication: connaissance du programme par les bénéficiaires,
- Gestion des projets de l'instruction jusqu'à la mise en paiement: clarté du circuit de programmation et délais observés
- Suivi des indicateurs: qualité du système e suivi et du renseignement des indicateurs,
- Adéquation de ressources humaines allouées à la gestion du programme
- Evaluation de la mise en oeuvre de LEADER,

L'année 2016 a été consacrée essentiellement à réintégrer la gestion des fonds européens au niveau de la collectivité, avec la création d'une direction des fonds européens créée en novembre 2016 et définir une nouvelle gestion des projets, de nouvelles procédures de programmation et de paiement conformes aux procédures de la collectivité.

Les évaluations initialement prévu en 2016 seront à reprogrammer premier trimestre de l'année 2018.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Conformément au plan d'évaluation du PDR Martinique, le CREPI est mis en place sur la durée des programmes 2014-2020. Il se réunit au minimum une fois par an, en particulier en amont de la tenue des Comités de Suivi Interfonds (CSI). Il a notamment pour mission de préparer les éléments d'évaluation pour le compte du CSI et d'animer le plan d'évaluation afin de répondre aux enjeux définis par le règlement cadre 1303/2013.

Le premier Comité Régional Evaluation Performance Interfonds s'est tenu le vendredi 4 novembre 2016 avec pour objectif de faire le point sur:

- Mise à jour du Plan d'évaluation suite aux changements de gouvernance intervenus en 2016
- Mise en place des travaux de sécurisation des données
- Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2015 et 2016 : bilan des travaux 2016 et calendrier de travail pour 2017
- Réflexion autour de la sensibilisation à l'évaluation et à la performance des différents services et de la collaboration continue à mettre en place avec eux ;

- Organisation du CREPI pour 2017 : thématiques, membres à solliciter, tâches et objectifs, fréquence ;
- Comité de suivi Interfonds du 25 novembre 2016 .

Lors de cette réunion il a été acté que certaines actions énoncées et planifiées dans le descriptif du plan d'évaluation en 2016 sont à replanifier à horizon 2017, la modification du plan d'évaluation sera présentée lors du prochain CREPI et au CSI 2017.

Une réflexion autour des membres potentiels à convier à partir du CREPI n° 3 a été entamée (Contrôleurs internes, experts sectoriels...fonctions des besoins et thématiques abordées).

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Le chargé de mission évaluation responsable de la conduite du plan d'évaluation a changé au mois de novembre, une semaine avant le CREPI, il a été accompagné par l'ancien chargé mission qui reste dans direction des fonds européens sur d'autres missions.

L'ouverture des dispositifs - Travaux sur les Descriptifs Détaillés de Mise en Oeuvre DDMO :
Chacun des 34 dispositifs doit faire l'objet d'un paramétrage informatique (DDMO) réalisé par les équipes de la CTM en collaboration avec l'ASP.

- 4 DDMO sont en cours de validation par l'ASP sur les dispositifs ouverts en 2015 :
 - o Mesure 6.1 - Dotation aux jeunes agriculteurs (en phase de test)
 - o Mesure 4.1 - Investissements dans les exploitations agricoles
 - o Mesure 4.2 - Investissement dans les industries agro-alimentaires
 - o Mesure 19.1 - Soutien préparatoire aux Groupes d'Action Locale (GAL)

Ils sont en phase de test.

Les données de suivi sont collectées au travers de l'instruction des demandes d'aide ou des demandes de paiement. Au cours de la « phase d'outillage » de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte. Le paramétrage progressif de l'outil informatique de gestion n'a pas encore permis la saisie et la valorisation des informations collectées, mais commencera à la permettre en 2017. Lors de la formation des services instructeurs à l'outil informatique, un volet spécifique sur les indicateurs de suivi sera développé.



2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Quatre évaluations auraient dû être menées en 2016:

- Animation/communication: connaissance du programme par les bénéficiaires,
- Gestion des projets de l'instruction jusqu'à la mise en paiement: clarté du circuit de programmation et délais observés
- Suivi des indicateurs: qualité du système de suivi et du renseignement des indicateurs,
- Adéquation de ressources humaines allouées à la gestion du programme
- Évaluation de la mise en œuvre de LEADER,

L'année 2016 a été consacrée essentiellement à réintégrer la gestion des fonds européens au niveau de la collectivité, avec la création d'une direction des fonds européens créée en novembre 2016 et définir une nouvelle gestion des projets, de nouvelles procédures de programmation et de paiement conformes aux procédures de la collectivité.

Les évaluations initialement prévues en 2016 seront à reprogrammer.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Le Programme de Développement Rural de la Martinique a été adopté le 17 novembre 2015.

Pour rappel, la CTM est autorité de gestion du programme de développement Rural de la Martinique.

Une convention de délégation de tâches lie la CTM à la DAAF qui est en charge de l'instruction des demandes d'aide et des demandes de paiement des mesures agricoles, les mesures relatives au développement économique relevant de l'instruction par la CTM.

L'ASP est l'autorité en charge du paiement des aides et de leur contrôle.

Les méthodes et critères de sélection, préalables à l'instruction des dossiers ont été présentés au Comité de Suivi Interfond du 27 novembre 2015.

Ceux-ci ont fait l'objet d'une consultation auprès des membres du CSI qui a abouti à deux contributions représentant plus de 120 propositions d'amendements de la part du MEDEF et de la Commission européenne ;

Les services de la CTM ont étudié ces contributions et ont proposé des amendements communiqués aux membres du CSI et publiés le 21 octobre 2016.

Ces prérequis réalisés permettent l'ouverture au fil de l'eau des mesures pour instruire les dossiers définitifs et lancer les appels d'offre, appels à projets et sélection au fil de l'eau des dossiers.

Pilotage

Gestion de la mesure 4 – Modernisation des exploitations agricoles:

La mesure 4.1 se trouve en tension au niveau de sa maquette.

En effet, outre les montants programmés au titre de la transition, plus de 54 M€ de projets sont déposés et en cours d'instruction.

La maquette de cette mesure est de 35 M € au total décomposée comme suit :

- 9 M € de FEADER fléchés sur les investissements au profit des jeunes agriculteurs
- 1 M € de FEADER fléchés sur les investissements à visée d'efficacité énergétique
- 25 M € de FEADER pour les autres investissements portés par les agriculteurs, dont la plantation de cannes à sucre et de banane.

Sur la base de ce constat et afin d'avoir une gestion raisonnée de la maquette financière de cette mesure sur toute la durée du programme, une expertise est en cours qui pourrait conduire à :

- Limiter le dépôt des dossiers aux dossiers suivants :
 - o Dossiers portés par des jeunes agriculteurs
 - o Dossiers de diversification animale et végétale
- Prioriser le financement des dossiers sur la base de règles permettant de se rapprocher de la maquette

financière initiale

- D'étudier la possibilité de modifier la maquette financière à l'issue du traitement des dossiers en stock.

La CTM va relancer l'ASP sur la nécessité d'une action forte en vue de permettre à la CTM de disposer des outils informatiques permettant d'engager et de payer les dossiers dans les plus brefs délais.

Il est en effet urgent de permettre aux acteurs du territoire de disposer de tous les outils nécessaires à la mobilisation du FEADER du dépôt au paiement mais aussi que la CTM dispose des outils lui permettant de les traiter du dépôt jusqu'à leur paiement.

Perspective 2017

L'ouverture de tous les dispositifs via la mise à disposition aux bénéficiaires des formulaires et notices de demandes d'aide

- Le dépôt auprès de l'ASP de demande d'ouverture d'outils (DDMO) simplifiés, permettant d'engager et de payer les dossiers déposés et en cours d'examen en attente de la mise à

disposition des outils complets qui permettront de suivre l'intégralité de la vie des dossiers.

Ces deux points vont concerner de manière prioritaire les mesures suivantes :

- Mesure 6.3 – Soutien aux petites exploitations
- Mesure 7.1 en lien avec la gestion de terres en friche
- Mesures 8 : actions en faveur du développement des zones forestières et l'amélioration de la viabilité des forêts

Ces trois mesures bénéficieront d'une procédure de dépôt et d'instruction au fil de l'eau.

- Mesures 16.1.1 (mise en place de groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation – PEI) et 16.1.2 (Soutien aux projets des groupes opérationnel du PEI) dont l'appel à projet est en cours
- Mesure 2 « Conseil et encadrement technique » qui doit réglementairement faire l'objet d'un appel d'offre
- Mesure 1 « information et diffusion de connaissance » qui fera l'objet d'un appel à projet, conformément aux règles fixées dans le programme.

Ainsi que les mesures pour lesquels des dossiers sont déposés en dehors des quatre dispositifs ouverts :

- Mesure 8.5 « Renforcement des fonctions
- Mesure 3 « Système de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires (dont l'agriculture biologique) »
- Mesure 6.2 et 6.4 « Aide au démarrage d'entreprises non agricoles et investissements dans la création et le développement d'entreprises non agricoles »
- Mesure 7.1 « Etablissement et mise à jour de plan de développement des communes »
- Mesure 7.6 « Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel »

La CTM se concentrera par ailleurs sur la finalisation des DDMO en cours de validation en partenariat avec l'ASP, pour cela une cellule a été créé au niveau de la Direction des fonds européens, avec le recrutement d'un responsable expérimenté dans la mise en oeuvre du FEADER et 4 agents dont la seule et unique

mission est la création des outils.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00	20,35	0,17

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le Réseau Rural de Martinique est une plateforme d'échanges offerte à l'ensemble des acteurs du milieu rural pour favoriser l'émergence de projet de développement partagé et durable.

Il est copiloté par la CTM et l'Etat.

La stratégie du Réseau Rural 2014-2020 a été validée lors du Comité de pilotage en octobre 2015.

Afin de répondre aux 4 objectifs assignés au réseau rural au travers de l'article 54 du règlement (UE) 1305/2013, la stratégie du Réseau Rural s'articule autour de 6 actions :

- Action 1 – Mettre en place un réseau d'accompagnement de proximité
- Action 2 – Mettre en place un centre de valorisation des ressources sur les territoires ruraux
- Action 3 – Animer des cycles de réflexion thématiques
- Action 4 – Appuyer les GAL pour la mise en œuvre de projets de coopération LEADER
- Action 5 – Valoriser et capitaliser les expériences
- Action 6 – Animer le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) pour la productivité et la durabilité de l'agriculture

Activités entreprises en 2016 concernant la mise en œuvre du Réseau Rural :

- En termes de mise en œuvre du plan d'actions :
 - « Réseau d'accompagnement des porteurs de projet » :
 - Élaboration d'une base de données relatives aux acteurs de l'accompagnement.
 - Préfiguration du réseau des acteurs de l'accompagnement : organisation, moyens et outils de mise en œuvre.
 - « Centre de valorisation des ressources sur les territoires ruraux » :
 - Préparation pour l'accueil d'un stagiaire en master développement territorial
 - « Plateforme d'échanges / tourisme rural ».
 - « Coopération LEADER » :
 - Proposition d'un séminaire coopération en Martinique avec la Guyane et la Guadeloupe – mobilisation des territoires.
 - Proposition d'une base d'information et d'échanges commune aux GAL des DOM – sollicitation des territoires.
 - « Animation du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) pour une agriculture durable et productive » :
 - Élaboration et lancement de l'appel à projets relatif à la mesure 16.1 du PDRM.
 - Présentations collectives et accueil des porteurs de projets de manière individuelle.
 - Élaboration d'une foire aux questions.

- En termes de communication :
 - Réalisation d'une plaquette et d'un poster Réseau Rural Martinique.
 - Un bulletin de liaison du Réseau Rural a été élaboré et diffusé en novembre 2016.
 - Proposition d'une architecture de la page dédiée au Réseau Rural pour le site internet www.europe-martinique.com.
 - Réalisation de flyers sur les Groupes Opérationnels du PEI.

- En termes de coordination :
 - Élargissement de la composition du Comité de pilotage du Réseau Rural à l'Université des Antilles ainsi qu'à la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire).
 - Proposition d'une Charte pour le Réseau Rural de Martinique.

Animations réalisées en 2016 :

- L'année 2016 a été principalement dédiée au lancement du dispositif PEI : lancement de l'appel à projet, accueil des porteurs de projets, élaboration d'une « Foire aux questions », réunions d'information sur le dispositif PEI auprès de différents acteurs :
 - Réunion d'échanges avec la Conseillère de l'exécutif en charge de l'Innovation concernant la prise en compte de l'innovation par les fonds européens (notamment PEI) et au niveau de la Collectivité Territoriale.
 - Présentation du PEI aux acteurs du réseau Cap Innovation (réseau des acteurs de l'accompagnement à l'innovation en Martinique).
 - Présentation du PEI au Conseil communautaire du Cap Nord.
 - Réunion de lancement le 30 août 2016 de l'appel à projets a permis d'informer une cinquantaine d'acteurs (dont les potentiels porteurs de projets) sur ce dispositif.

Remarque :

Début 2016, l'animation du RRR n'est plus une activité externalisée, dans la direction des fonds européens, il y a un agent rattaché au pôle animation et appui qui est en charge de l'animation du RRR. Il n'y a pas eu de Comité de Pilotage ni d'Assemblée générale en 2016, l'élue référente du Réseau Rural ayant été nommée en fin d'année seulement.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

L'année 2016 a été principalement dédiée au lancement du dispositif PEI : lancement de l'appel à projet, accueil des porteurs de projets, élaboration d'une « Foire aux questions », réunions d'information sur le dispositif PEI auprès de différents acteurs (Cap Innovation, Conseillère de l'Exécutif en charge de l'innovation, Conseil Communautaire de Cap Nord). La réunion de lancement de l'AAP le 30 août 2016 a également permis d'informer une cinquantaine d'acteurs sur ce dispositif.

Des outils de communication ont été élaborés : plaquette et poster Réseau Rural Martinique, flyers sur les Groupes Opérationnels du PEI ; rédaction d'un bulletin de liaison Réseau Rural, proposition d'une architecture de la page dédiée au Réseau Rural pour le site Internet europe-martinique.com.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

La stratégie de communication interfonds a été validée en novembre 2016 ; son application est en cours.

Les actions de communication suivantes ont tout de même été mises en œuvre et détaillées ci-après :

- **Communication à la population de novembre 2016 à mai 2017**

Par voies de communiqués et via les sites internet de la CTM et « L'Europe s'engage », la population est informée :

- De l'utilisation des programmes 2014 – 2020 (rapport des travaux du CSI),
- Des dossiers programmés sur les programmes 2014 – 2020,
- D'ouverture de plusieurs mesures sur le FEADER,

- **Refonte du site Internet « L'Europe s'engage »**

Afin de rendre optimum l'utilisation du site et de répondre de façon efficiente aux attentes des services, des partenaires, des bénéficiaires et des porteurs de projet, un nouveau est en développement.

Il devrait être opérationnel à la fin du mois de juin 2017.

- **Animation du territoire / Appui aux porteurs**

Pour 2016, la cellule « Appui aux porteurs » a conduit deux types d'actions :

Les actions en bilatéral

Depuis janvier 2016, *en complément des actions effectuées en 2015* et durant le 1er semestre 2016, les porteurs de projets potentiels sont toujours reçus selon les conditions suivantes :

- Par téléphone, par courriel ou en présentiel
- Publics comme privés (établissements publics, villes ; porteurs de projets comme cabinets-conseils)
- Avec les services instructeurs concernés par la thématique
- Sur différents thèmes : Gouvernance et contenu des programmes, éligibilité des projets, taux d'intervention, formalisation des demandes etc...

Plus de 200 entretiens assurés dont les remontées d'informations permettent d'affiner le travail d'élaboration du document de mise en œuvre, et pouvant durer jusqu'à 1h30. L'accent a été mis sur les séances de travail avec les villes afin d'accélérer le dépôt de dossiers correctement montés et conséquents en termes de montants. Une fiche d'entretien a été élaborée et soumise à chaque entretien

Les actions groupées

Les actions ciblées en direction des privés (via les organismes professionnels) ou des publics (EPCI,

communes), à leur demande ou à l'initiative de la Collectivité territoriale de Martinique, sont poursuivies avec une mise à jour des informations et une définition en cours d'un réseau de partenaires – relais.

- Vers les privés, essentiellement, les entreprises

Organismes socio-professionnels : CGPME, FTPE

Les organismes spécialisés dans le Conseil et l'accompagnement des entreprises : Maison de l'entreprise de Martinique (MEM).

Des animations sur Power Point présentent le cadre général des fonds européens 2014-2020 (axes d'intervention, chiffres, gestion) et les nouveautés, les mesures les concernant plus particulièrement. D'autres animations rappelant les conditions d'intervention des fonds européens à travers la vie d'un dossier ont été réalisées et communiquées aux acteurs en fonction des centres d'intérêts identifiés.

- Interaction, questions-réponses
- environ 40 personnes

Outre la gestion quotidienne des demandes d'information émanant des acteurs et la réponse aux différentes demandes d'interventions spécifiques (Présentation des Programmes aux élus selon la thématique dont ils ont la responsabilité etc...), la mission travaille à :

- La mise en place d'un réseau d'information et d'accompagnement des porteurs de projets sur l'ensemble des thématiques des Programmes L'idée est de créer un éco - système d'accompagnement autour des porteurs de projets européens
- La mise en place d'une seconde session d'information-formation à destination des Cabinets-Conseils
- L'élaboration d'un « parcours d'une demande de subvention »
- L'élaboration de fiches thématiques
- La présentation des Programmes sur le site via une arborescence avec plusieurs entrées :
 - Par Fonds
 - Par Axe
 - Par Thématique
 - Par type de Bénéficiaire
 - Par type d'Actions
 - Par mot-clé avec une réponse « simple » et une réponse « développée ».
- La mise en ligne de documents de référence :
 - Décret d'éligibilité avec présentation dynamique
 - Documents de mise en œuvre

Il est aussi prévu de développer des actions spécifiques, telles que :

- La prochaine session d'information-formation à destination des Cabinets-Conseils, en cours d'élaboration, sera mise en place dès validation des documents de mise en œuvre
- Les documents Power- point présentés au cours des rencontres sont en cours de « formatage » pour une mise en ligne sur le site dédié
- Une normalisation basée sur une « interconnexion » entre les dispositifs d'aide CTM et européens –

type d'aides, bénéficiaires, contacts, est en cours.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales

Conditions ex ante générales	Critère
------------------------------	---------

5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
------------------------------	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère
--	---------

5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
---	----------------	-------------------------------	--------------	--	-----------------------	-------------------------------------	----------------------------------	---------------------

5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»

Aucun critère non respecté des conditions ex ante générales n'est défini dans le PDR.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Il n'y a pas de sous-programme dans le PDR Martinique.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?

7.a1) Liste des mesures contribuant au DP

Les sous-mesures du PDR Martinique présentant une contribution principale au domaine prioritaire 1A:

- 16.1 Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture,
- 16.2 Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies.

Les sous-mesures :

- 1.2 Activités de démonstration et actions d'information
- 1.3 Echanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière
- 2.1 Conseil et encadrement technique
- 2.2 Mise en place de service de remplacement et Promotion des services de conseil dans les secteurs agricole, agroforestier et sylvicole
- 2.3 Promouvoir la formation des conseillers
- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Jeunes agriculteurs
- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Hors Jeunes agriculteurs
- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Fléché Efficacité énergétique
- 4.2 Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles
- 4.3 Hydraulique agricole collective et Création et rénovation de voiries rurales et forestières et aménagements fonciers
- 4.4 Investissements non productifs agro-environnementaux
- 6.2 Aide au démarrage d'entreprises pour les activités non agricoles dans les zones rurales
- 6.3 Aide au démarrage d'entreprises pour le développement des petites exploitations
- 6.4 Investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles

Présentent des contributions secondaires au domaine prioritaire 1A

7.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Variété des partenaires impliqués dans les groupes opérationnels du PEI	T1 : pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération

7.a3) Méthodes appliquées

Méthodes quantitatives :

1. Il y a eu aucune réalisation ou programmation sur la mesure 16 sur ce DP. L'impact quantitatif sera donc très limité d'autant plus que la majorité des effets ne sont mesurables qu'à long terme (ex : appropriation des pratiques, valorisation et diffusion de l'innovation...). Cependant, la méthode quantitative a été utilisée pour estimer l'indicateur T1, uniquement sur les dossiers des mesures réalisés ayant un effet secondaire relevant de la Priorité 1A.
2. Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

Calcul du T1 : « pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n°1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR »

Calcul du ratio : $T1 = Y/X$

Y = pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013

X = Total des dépenses du PDR

Méthodes qualitatives :

1. Raisons de l'utilisation de la méthode

Pour cette QE, il s'agira de vérifier la pertinence et la cohérence des actions : d'une part vis-à-vis des objectifs régionaux et d'autre part vis-à-vis des objectifs fixés dans le PDR. L'analyse portera notamment sur :

- L'adéquation des montants financiers par rapport aux objectifs
- Les thématiques des actions

L'étude porte donc sur l'analyse de la pertinence et de la cohérence des interventions, notamment au stade de la mise en œuvre.

Cependant, au regard de l'état d'avancement de la programmation, il n'est pas possible d'évaluer l'efficacité au niveau des actions (manque de recul sur les réalisations effectives et résultats).

Du fait des retards pris sur les outils de paiement (OSIRIS National), peu de dossiers ont été soldés pour le PDR. En effet, 4 mesures ont été ouvertes et certaines mesures démarrent à peine et ne présentent pas d'opérations programmées donc encore moins achevées (donc théoriquement non comptabilisables pour les indicateurs de résultats).

Afin de démontrer l'état d'avancement du programme, il a été décidée, pour les mesures affichant des engagements, mais pas de paiements, que l'analyse porterait sur la caractérisation des réalisations et fournirait des éléments sur la pertinence de la mise en œuvre. Il sera possible d'intégrer les données des opérations programmées mais non achevées dans le calcul de certains indicateurs.

1. Description des méthodes utilisées

Les méthodes utilisées pour les analyses qualitatives sont diverses :

- Recherche d'informations qualitatives au cœur même des dossiers programmés.
- Analyse des critères de sélections et des thématiques choisies via les Appels à Projets.
- Entretiens avec les services responsables de la mise en œuvre.

1. Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Afin d'affiner au mieux l'analyse, des enquêtes auprès des bénéficiaires (yc. finaux) auraient dû être effectuées. Il s'agira dans un second temps, pour les prochains RAMO, de mettre en place des enquêtes auprès des bénéficiaires dont les dossiers auront été soldés.

Pour rappel, l'analyse se fait essentiellement sur des dossiers réalisés sur la période de transition. Cependant, les résultats présentés ci-dessous ont été calculés uniquement sur des dossiers réalisés complets payés à 100 % ou des dossiers soldés. Les valeurs de ces indicateurs sur les dossiers programmés se retrouvent directement dans la partie 6. Réponse à la question évaluative.

7.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	Oui	0%			VALOSIRIS
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération	Non	0,00			VALOSIRIS

7.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Aucune mesure ouverte du PDR Martinique ne présente de contribution principale au domaine prioritaire 1A.

Les sous-mesures :

- 1.2 Activités de démonstration et actions d'information
- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Jeunes agriculteurs
- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Hors Jeunes agriculteurs
- 4.3 Hydraulique agricole collective et Création et rénovation de voiries rurales et forestières et aménagements fonciers

programmées sous la période dite de "transition", présentent de la réalisation en 2016 et sont des

contributions secondaires au domaine prioritaire 1A.

Comme expliqué précédemment, l'analyse se faisant essentiellement sur des dossiers de la transition, il est possible qu'il n'existe pas de bilan au moment de l'évaluation, ou qu'il soit trop tôt pour mesurer l'impact de certains outils.

En effet, au moment du solde de certaines opérations, certaines données prévisionnelles doivent être consolidées.

7.a6) Réponse à la question d'évaluation

Bilan de mise en oeuvre

Compte-tenu de l'absence de dossiers programmés et/ou soldés et payés sur les mesures du PDR MARTINIQUE contribuant au DP1A à la date du 31/12/2016, il a été décidé d'intégrer et de valoriser des analyses au titre des dossiers programmés ayant un effet secondaire. Le choix des mesures et sous-mesures a été réalisé en combinant plusieurs critères : un taux de programmation significatif et/ou une volumétrie de dossiers programmés significatif. A ce titre, dans le cadre de la réponse à la question évaluative n°1, est analysé le dispositif suivant :

- 1.2 Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information

Le taux de réalisation du dispositif portant sur les actions d'informations (1.2.1) étant de 34% de la maquette FEADER fléchée sur le TO1.2.1 pour 18 dossiers réalisés. La dynamique de programmation est bien lancée : 19 dossiers ont été programmés en 2015 pour un montant FEADER de 1 920 939,61€.

les travaux de lancement des dispositifs 16.1.1, relatif à la mise en place de potentiels groupes opérationnels du PEI, 16.1.2 Soutien aux projets des groupes opérationnels du PEI et 16.2.1 Soutien aux projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques n'ont pas encore été engagé.

Analyse par critère de jugement

Le PDR MARTINIQUE soutient le développement de la base de connaissances permettant une plus grande capacité d'innovation et d'adaptation au changement dans les zones rurales.

A ce stade de la programmation, il est difficile d'évaluer les premiers effets du TO1.2.1, portant sur la diffusion de connaissances et les actions d'informations. Au vu des données programmées, il est impossible de donner une première tendance des orientations stratégiques prises par le dispositif.

7.a7) Conclusions et recommandations

7.a7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Le PDR soutient des actions pertinentes visant le développement de la base de connaissances, l'innovation. Cependant, il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du PDR sur le changement des pratiques dans les

zones rurales.

Recommandation:

7.a7.b) Conclusion / Recommandation 2

Conclusion:

Au vu de l'absence de programmation sur les dispositifs 16.1.1, 16.1.2 et 16.2.1, il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du PDR dans le développement de la coopération et de savoir si les projets ont permis de développer et diffuser des nouveaux procédés et des nouvelles pratiques innovantes.

Recommandation:

7.a7.c) Conclusion / Recommandation 3

Conclusion:

Difficulté de connaître la réelle appropriation de ces nouveaux procédés, et de ces innovations et de l'impact réel des opérations relevant de la diffusion de la connaissance. Il sera plus pertinent de réaliser cette analyse lors des prochaines évaluations.

Recommandation:

Renforcer la collecte d'information relevant des opérations 1.2.1.

7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?

7.b1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 16.1.1 Mise en place des potentiels groupes opérationnels PEI
- 16.1.2 Soutien aux projet des groupes opérationnels du PEI
- 16.2.1 Soutien aux projets pilotes et développement de nouveaux produits, et protiques, procédés et techniques

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 1B :

- 1.2 Activités de démonstration et actions d'information
- 1.3 Echanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière
- 2.1 Conseil et encadrement technique
- 2.2 Mise en place de service de remplacement et Promotion des services de conseil dans les secteurs agricole, agroforestier et sylvicole
- 2.3 Promouvoir la formation des conseillers
- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Jeunes agriculteurs
- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Hors Jeunes agriculteurs
- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Fléché Efficacité énergétique
- 4.2 Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles
- 4.3 Hydraulique agricole collective et Création et rénovation de voiries rurales et forestières et aménagements fonciers
- 4.4 Investissements non productifs agro-environnementaux
- 6.2 Aide au démarrage d'entreprises pour les activités non agricoles dans les zones rurales
- 6.3 Aide au démarrage d'entreprises pour le développement des petites exploitatio
- 6.4 Investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles

7.b2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Une collaboration à long terme entre les entités et institutions de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie pour la recherche et l'innovation a été établie	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	Pourcentage d'opérations de coopération se poursuivant après le soutien au titre du PDR, y compris pour l'amélioration de la gestion et de la performance environnementales
Des opérations de coopération entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement ont été mises en œuvre	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	Pourcentage d'opérations de coopération se poursuivant après le soutien au titre du PDR, y compris pour l'amélioration de la gestion et de la performance environnementales

7.b3) Méthodes appliquées

Il n'y a pas d'analyse des opérations n'ayant pas été programmées

7.b4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	Non	0,00			VALOSIRIS
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage d'opérations de coopération se poursuivant après le soutien au titre du PDR, y compris pour l'amélioration de la gestion et de la performance environnementales	Non	0,00			VALOSIRIS

7.b5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les difficultés rencontrées sont identiques à ceux exposés dans la réponse de la QE 1.

7.b6) Réponse à la question d'évaluation

Compte-tenu de l'absence de dossiers programmés soldés et payés sur les mesures du PDR MARTINIQUE contribuant au DP1B, il n'est pas possible d'évaluer l'impact du PDR.

Sur les 18 opérations réalisées sur la mesure 1.2, il n'est pas possible d'évaluer l'impact sur le domaine prioritaire 1B

7.b7) Conclusions et recommandations

7.b7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Lancer les appels à projet pour démarer la programmation.

Recommandation:

7.b7.b) Conclusion / Recommandation 2

Conclusion:

Difficulté de connaître la réelle appropriation de ces nouveaux procédés, et de ces innovations et de l'impact réel des opérations relevant de la diffusion de la connaissance. Il sera plus pertinent de réaliser cette analyse lors des prochaines évaluations.

Recommandation:

7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

7.c1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

Aucune mesure ou sous-mesure n'a été activée de façon principale sur ce domaine prioritaire.

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 1C :

- 1.2.1 Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices
- 1.3.1 Echanges et visites d'exploitations agricoles et forestières

7.c2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le nombre de personnes vivant dans des zones rurales et ayant finalisé un apprentissage tout au long de la vie et une formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie a augmenté	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	Pourcentage de personnes en formation recevant des certificats d'établissements d'enseignement et de formation reconnus via des activités soutenues par le PDR par rapport au nombre total de participants

7.c3) Méthodes appliquées

Les méthodes utilisées pour répondre à la QE 3 sont identiques à celles décrites pour la QE 1. Pour rappel, l'analyse se fait essentiellement sur des dossiers payés sur la période de transition. Les résultats présentés ci-dessous ont été calculés uniquement sur des dossiers réalisés complets payés à 100 % ou des dossiers soldés. Les valeurs de ces indicateurs sur les dossiers payés se retrouvent directement dans la partie "Réponse à la question évaluative"

7.c4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	Non	0,00			VALOSIRIS
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de personnes en formation recevant des certificats d'établissements d'enseignement et de formation reconnus via des activités soutenues par le PDR par rapport au nombre total de participants	Non	0,00			VALORISIS

7.c5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les difficultés rencontrées sont identiques à ceux exposés dans la réponse de la QE 1.

7.c6) Réponse à la question d'évaluation

Bilan de mise en oeuvre

Compte-tenu de l'absence de dossiers programmés et/ou soldés et payés sur les mesures du PDR MARTINIQUE contribuant au DP1C à la date du 31/12/2016, il a été décidé d'intégrer et de valoriser des analyses au titre des dossiers programmés et réalisés ayant un effet secondaire. A ce titre, dans le cadre de la réponse à la question évaluative n°3, est analysé le dispositif suivant :

- 1.2 Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information

Le taux de réalisation du dispositif portant sur les actions d'informations (1.2.1) étant de 34% de la maquette FEADER fléchée sur le TO1.2.1 pour 18 dossiers réalisés. La dynamique de programmation est bien lancée : 19 dossiers ont été programmés en 2015 pour un montant FEADER de 1 920 939,61€.

Cependant Il n'est pas possible de garantir que l'ensemble des opérations ont impacté le domaine Prioritaire 1C.

Analyse par critère de jugement

Le PDR MARTINIQUE soutient le développement de la base de connaissances permettant une plus grande capacité d'innovation et d'adaptation au changement dans les zones rurales.

A ce stade de la programmation, il est difficile d'évaluer les premiers effets du TO1.2.1, portant sur la diffusion de connaissances et les actions d'informations.

7.c7) Conclusions et recommandations

7.c7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Les projets de démonstrations présentent une certaine dynamique et pertinence au regard de la stratégie mise en place par le PDR. Difficulté de connaître l'impact réel des opérations relevant de la diffusion de la connaissance. Il sera plus pertinent de réaliser cette analyse lors des prochaines évaluations.

Recommandation:

Il serait intéressant de réaliser une étude et enquête post réalisation pour connaître l'impact réel de ces projets de démonstrations

--

7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?

7.d1) Liste des mesures contribuant au DP

Les mesures du PDR Martinique suivantes ont contribué à l'amélioration des performances économiques, à la restructuration et à la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et la diversification agricole:

- Mesure 1. Transfert de connaissances et actions d'information
 - Sous-mesure 1.2 Activités de démonstration et actions d'information
 - Sous-mesure 1.3 Echanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière
- Mesure 2. Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (art. 15)
 - Sous-mesure 2.1 Aide à l'utilisation de services de conseil
 - Sous-mesure 2.2 Mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseils agricoles ainsi que de services de conseil dans le secteur forestier
 - Sous-mesure 2.3 Promouvoir la formation des conseillers
- Mesure 4 Investissements physiques
 - Sous mesure : 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Hors Jeunes agriculteurs
 - Sous-mesure: 4.3 Création et rénovation de voiries rurales et forestières et aménagements fonciers
 - Sous mesures 6.3 Aide au démarrage d'entreprises pour le développement des petites exploitations
- Mesure 16 Coopération (art.35)
 - Sous mesure 16.1 Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture, projets pilotes
 - Sous mesure 16.2 Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie

7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les exploitations agricoles se sont modernisées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien

7.d3) Méthodes appliquées

Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

- Calcul de R1/T4 « Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation »

Calcul du ratio (en%) suivant = $(O4/X) * 100$

O4 : Nombre d'exploitations/de bénéficiaires bénéficiant d'un soutien pour l'investissement à la restructuration et à la modernisation au titre de la mesure 4 durant la programmation (les bénéficiaires ayant reçu plusieurs aides à l'investissement peuvent être identifiés par les numéros de SIRET, disponibles dans la majorité des dossiers ou à défaut le nom ; les CUMA et coopératives sont comptées comme 1 bénéficiaire)

X : Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR Dans le cas présent, le nombre total d'exploitations agricoles existantes se base sur le recensement de 2010

R2 « Changement de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA » :

L'avancement de la programmation sur la mesure 4.1 ne permet pas de réaliser une analyse des réalisations depuis le début de la programmation 2014-2020 ainsi que de tester les approches contrefactuelles afin d'estimer une tendance de l'effet net des aides à l'investissement (sous mesure 4.1) sur la compétitivité des exploitations aidées approché par des indicateurs de rentabilité des exploitations (marge d'exploitation, poids des charges dans le chiffre d'affaire, EBE) et des indicateurs de productivité du travail avec notamment l'indicateur de résultat R2 qui rendrait compte de l'évolution de la production par UTA.

7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur brute calculée dont contribution primaire	Valeur brute calculée dont contribution secondaire, contribution du Leader/DLAL incluse	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Oui	0.24%					VALOSIRIS/PDR
Indicateur de résultat supplémentaire	Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien	Non	0,00					VALOSIRIS

7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les opérations suivantes doivent être encore réalisées pour permettre de répondre à la question:

- La consolidation du circuit de recueil et de sécurisation des données : les différentes structures « sources » des indicateurs de résultat ont été approchées, pour déterminer les modalités de transmission des données.
- La mise en place d'un système de collecte des données consolidé : identification des différentes sources de données internes (tableau de bord, osiris...)
- Les éléments de typologie des projets à partir d'Osiris ne sont pas toujours complets (année 2014 manquante et pas toujours renseignés ou saisis ensuite).

Idéalement, la mesure de l'effet net des aides à l'investissement les indicateurs aurait dû cibler les bénéficiaires de la sous mesure 4.1 sur la période 2014-2016. L'enquête RICA ne couvrant qu'une faible proportion de bénéficiaires du FEADER, une analyse contrefactuelle à l'échelle régionale mobilisant les données RICA n'a pas été envisageable au regard des petits échantillons disponibles. Une enquête auprès des bénéficiaires a été envisagée pour pallier aux données RICA mais cette solution n'a pas été retenue du fait des difficultés rencontrées pour obtenir une base de coordonnées de qualité et dans les temps de l'évaluation (coordonnées peu renseignées dans OSIRIS du fait des difficultés du logiciel)

7.d6) Réponse à la question d'évaluation

Compte-tenu du faible taux de programmation et/ou réalisation sur les mesures du PDR MARTINIQUE contribuant au DP2B à la date du 31/12/2016, il n'est pas aisé de répondre à cette question évaluative.

- 1.2 Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information

Le taux de réalisation du dispositif portant sur les actions d'informations (1.2.1) étant de 32.40% de la maquette FEADER fléchée sur le TO1.2.1 pour 18 dossiers réalisés. La dynamique de programmation est bien lancée : 19 dossiers ont été programmés en 2015 pour un montant FEADER de 1 920 939,61€.

- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Hors Jeunes agriculteurs

Le taux de réalisation du dispositif est de 3.09% de la maquette FEADER fleché sur la TO 4.1.1. Ce type d'opération, pour l'exercice 2016, a permis la programmation des dossiers de 49 exploitations agricoles (type d'opération 4.1.1) pour un montant de dépenses publiques de 1 635 176,88 € dont 1 377 902,87 € de dépenses publiques.

Analyse par critère de jugement

Le PDR MARTINIQUE soutient le développement de la base de connaissances permettant d'améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitation dans les zones rurales.

A ce stade de la programmation, il est difficile d'évaluer les premiers effets du TO1.2.1, portant sur la diffusion de connaissances et les actions d'informations. Au vu des données programmées, il est impossible de donner une première tendance des orientations stratégiques prises par le dispositif.

L'exercice de répondre à cette question évaluative ont permis de mettre en évidence l'importance de mettre en place un protocole de collecte des données nécessaires au calcul de R2 auprès des exploitants agricoles soutenus et d'anticiper le besoin de croisement de données avec des données comptables en vue des prochain RAMO. Un plan d'action sera proposé par l'autorité de gestion.

Le faible taux de réalisation (8 exploitations aidées) ne permet pas de d'identifier l'impact du PDR de la Martinique.

7.d7) Conclusions et recommandations

7.d7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Les actions de démonstrations et de coopération permettent de contribuer à l'amélioration et au changement des pratiques avec pour objectif l'excellence environnementale et la lutte contre le changement climatique. Cependant, cela reste difficile d'affirmer à l'heure actuelle, que cela entraîne une montée en compétences des acteurs agricoles. De plus, il est encore trop tôt au regard de l'état d'avancement des projets pour connaître le réel taux d'appropriation des pratiques par les agriculteurs et exploitants agricoles.

Recommandation:

7.d7.b) Conclusion / Recommandation 2

Conclusion:

Il n'est pas encore possible de conclure sur l'impact des aides à l'investissement sur la productivité et la rentabilité des exploitations soutenus dans le cadre du soutien aux investissements de modernisation des exploitations.

Recommandation:

7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?

7.e1) Liste des mesures contribuant au DP

Les mesures du PDR Martinique suivantes ont soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations:

- Mesure 4 Investissements physiques
 - Sous mesure : 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Jeunes agriculteurs
- Mesure 6 Développement des exploitations et des entreprises
 - Sous mesure : 6.1 Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

Les sous-mesures ayant un impact secondaire sur le domaine 2B:

- 1.2 Activités de démonstration et actions d'information
- 1.3 Echanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière
- 2.1 Conseil et encadrement technique
- 2.2 Mise en place de service de remplacement et Promotion des services de conseil dans les secteurs agricole, agroforestier et sylvicole
- 2.3 Promouvoir la formation des conseillers

7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La part de jeunes exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture a augmenté	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR

7.e3) Méthodes appliquées

Compte-tenu du retard pris dans l'ouverture des outils et du niveau de paiement non-significatif contribuant de manière principale au DP2B, les opérations soldées de la transition serviront de base à l'analyse. A ce titre, dans le cadre de la réponse à la question évaluative n°5, sont analysés les dispositifs suivants :

- 4.1 Modernisation des exploitations agricoles - Jeunes agriculteurs
- 6.1 Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

Pour ces différentes sous-mesures, il a été procédé notamment à l'analyse des données issues d'OSIRIS, les informations qualitatives étant indisponibles au vu des problèmes de complétude de l'extraction OSIRIS.

Méthodes quantitatives :

- Raisons de l'utilisation de la méthode

Cette méthode met en évidence, l'importance de consolider le système de collecte d'information et de croiser

ces données avec la partie qualitative.

- Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

R3/T5 « pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR » :

Calcul du ratio (en %) suivant = $(O4/X)*100$

- Nombre d'exploitations / de bénéficiaires ayant reçu l'aide au démarrage des jeunes agriculteurs sur la durée de programmation ou nombre total d'exploitations ayant soutenu des investissements ciblant les jeunes agriculteurs sur la période de programmation.
- Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR. La valeur cible est axée sur la sous mesure 6.1 « aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs » en comparaison avec le nombre total d'exploitations agricoles existantes.

Dans le cas présent, le nombre total d'exploitations agricoles existantes se base sur le recensement effectué en 2010 et présent dans le PDR.

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Sur le calcul de l'indicateur R3_T5 « pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR », Il existe risque de doublon entre les bénéficiaires DJA et l'aide à la modernisation. Ne disposant pas des numéros de Siret dans la base de données portant sur les Prêts Bonifiés, nous n'avons pu éliminer les doublons.

7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR	Non				

7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Au faible taux de réalisation et de programmation, viennent se rajouter les problématiques suivantes:

- Les opérations suivantes doivent être encore réalisées pour permettre de répondre à la question:
 - La consolidation du circuit de recueil et de sécurisation des données : les différentes

structures « sources » des indicateurs de résultat ont été approchées, pour déterminer les modalités de transmission des données.

○ La mise en place d'un système de collecte des données consolidé : identification des différentes sources de données internes (tableau de bord, synergie, osiris...)

- De plus La principale difficulté rencontrée est liée à la date des données de référence, utilisé comme indicateur de contexte dans le plan des indicateurs du PDR : le recensement du nombre d'exploitations agricoles a été effectué il y a déjà plus de 7 ans (2010). Cette valeur n'est donc pas nécessairement pertinente pour l'évaluation.
- Le nombre de dossiers payés est sous-évalué : les problèmes d'instrumentation d'OSIRIS, couplés à l'exploitation d'une base de données issue du logiciel national (valosiris) où des incohérences sont à noter, a entraîné le choix d'un échantillon de données restreint. En effet, suite au problème d'instrumentation OSIRIS et de l'ouverture de certains dispositifs en simplifié, les indicateurs n'ont pas été suivi sur l'ensemble des dossiers soldés. La base de données « sources » n'étant pas complétée avec exactitude, il a été décidé de ne porter les analyses que sur les dossiers sans incohérences. Par conséquent, pour le calcul de certains indicateurs, l'échantillon sélectionné afin d'établir des premiers éléments d'évaluation est un échantillon réduit, donc les résultats vont évoluer légèrement lorsque la base sera complétée

7.e6) Réponse à la question d'évaluation

Bilan de mise en oeuvre des dispositifs

Au 31/12/2016, la valeur de l'indicateur de résultat R3_T5 est de 0.02%, ce qui signifie que le PDR a soutenu 0.002% des exploitations agricoles à l'aide au démarrage pour les jeunes agriculteurs. Ce faible pourcentage est le symbole du retard dans la programmation ne permettant à ce stade d'évaluer l'impact du PDR sur le renouvellement des génération.

7.e7) Conclusions et recommandations

7.e7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Il est trop tôt pour évaluer l'impact du PDR dans le renouvellement des générations.

Recommandation:

7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le

biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?

7.f1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 3.1.1. Aide à la participation à des démarches de qualité
- 3.2.1. Promotion des produits faisant l'objet d'un régime de qualité d'élémentaire,
- 4.2.1. Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles relevant de l'annexe 1 du traité.
- 16.1.1 Mise en place de potentiels groupes opérationnels du PEI
- 16.1.2 Soutien aux projets des groupes opérationnels du PEI
- 16.2.1. Soutien aux projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques
- 16.4.1. Mise en place de place et développement de circuit courts et de marché locaux.

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP

3A :

- Mesure 1 Transfert de connaissance et d'information.
- Mesure 2 Services de conseil, service d'aide à la gestion agricole et service de remplacement sur l'exploitation

7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La mise en place de programmes de qualité par les producteurs primaires a augmenté	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	Pourcentage de producteurs primaires introduisant des systèmes de qualité avec le soutien du PDR
La participation des producteurs primaires à des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs axés sur la qualité et des organisations interprofessionnelles a augmenté		Production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien
La compétitivité des producteurs primaires bénéficiant d'un soutien s'est améliorée	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	Pourcentage de producteurs primaires introduisant des systèmes de qualité avec le soutien du PDR
La marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles a augmenté	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	Marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles

7.f3) Méthodes appliquées

Compte-tenu de l'absence de paiements sur les mesures du PDR contribuant de manière principale du DP 3A, il a été décidé que cette question n'était pas pertinente pour cette évaluation

7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	Oui	0%			
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de producteurs primaires introduisant des systèmes de qualité avec le soutien du PDR	Non	0,00			
Indicateur de résultat supplémentaire	Marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles	Non	0,00			
Indicateur de résultat supplémentaire	Production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien	Non	0,00			

7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

1 opération a été programmée sur la sous-mesure 4.2, ce constat ne permet pas d'évaluer l'impact du PDR.

7.f6) Réponse à la question d'évaluation

Sous-mesure 04.02 : Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles

Type Opération 4.2.1 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles relevant de l'annexe I du traité

4 dossiers ont été programmés sur ce dispositif ouvert en 2015 pour un montant de 175 695€ de FEADER soit 206 700,00 € de dépenses publiques.

Ce chiffre est insuffisant pour évaluer l'impact du PDR dans l'amélioration de la compétitivité des

producteurs primaires.

7.f7) Conclusions et recommandations

7.f7.a) *Conclusion / Recommandation 1*

Conclusion:

Il est trop tôt pour évaluer l'impact du PDR sur la la compétitivité des producteurs primaires

Recommandation:

Lancer les appels à projets pour dynamiser la programmation sur ce domaine prioritaire

7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?

7.g1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 5.1.1 Prévention des conséquences des catastrophes naturelles
- 5.2.1 Reconstitution du potentiel d'exploitation

Mesures/ sous-mesure qui présentent une contribution secondaire au domaine prioritaire 3B:

- 1.2 Activités de démonstration et actions d'information
- 1.3 Echanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière
- 2.1 Conseil et encadrement technique
- 2.2 Mise en place de service de remplacement et Promotion des services de conseil dans les secteurs agricole, agroforestier et sylvicole
- 2.3 Promouvoir la formation des conseillers

7.g2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La participation des exploitations agricoles aux systèmes de prévention et de gestion des risques a augmenté	R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	

7.g3) Méthodes appliquées

Il n'y aucune réalisation ou programmation de dossier permettant d'évaluer l'impact du PDR Martinique au 31/12/2016

7.g4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			
Indicateur de résultat commun	R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques	Non				

7.g5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

L'outil OSIRIS permettant la programmation n'a pas été encore développé.

Les limites suivantes peuvent être mises en avant pour la réponse à cette question évaluative :

- Les données de suivi manquent pour les mesures surfaciques (MAE et ICHN) qui représentent une part importante de la maquette FEADER (outil de suivi national non géré par l'autorité de gestion),
- Afin de sécuriser la fiabilité de la données, il a été décidé de faire référence au nombre de dossiers engagés lorsque les données de programmation ne paraissaient pas suffisamment solide;
- Les services instructeurs étant fortement mobilisés pour palier aux difficultés d'instrumentation du logiciel de gestion, les tâches de suivi et de renseignement des indicateurs n'ont donc pas été priorisée (au profit de l'instruction des dossiers et du lancement de la programmation) pour plusieurs mesures, les données de suivi qualitatif manquent et ne permettent pas nécessairement d'analyser le type de projets soutenus.

7.g6) Réponse à la question d'évaluation

Il est impossible d'évaluer au 31/12/2016 l'impact du PDR MARTINIQUE sur le domaine prioritaire 3B.

7.g7) Conclusions et recommandations

7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?

7.h1) Liste des mesures contribuant au DP

Les mesures/sous mesures présentent des contributions directs au domaine prioritaire 4A:

- 4.4.1 Investissements non productifs agro-environnementaux
- 7.1.1 Plan de gestion et de protection des espaces agricoles et naturels
- 8.2.1 Mise en place de systèmes agroforestiers
- 8.4.1 Réparation des dommages causés aux forêts par les incendies de forêts, les catastrophes naturelles et les événements catastrophiques
- 8.5.1 Renforcement des fonctions environnementales et de la résilience des écosystèmes forestiers
- 8.6.1 Investissements dans des techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers
- 10 Paiements en faveur des engagements agrienvironnementaux et climatiques
- 11 Aide à la conversion à des pratiques et méthodes de l'agriculture bio
- 13.1 Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne
- 13.2 Paiements destinés aux agriculteurs situés dans d'autres zones soumises à des contraintes naturelles

Les sous-mesures suivantes peuvent présenter une contribution secondaire au domaine prioritaire 4A

- 1.2 Activités de démonstration et actions d'information
- 1.3 Echanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière
- 2.1 Aide à l'utilisation de services de conseil
- 2.2 Mise en place de service de remplacement et Promotion des services de conseil dans le secteur forestier
- 2.3 Promouvoir la formation des conseillers
- 7.6 Etudes et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle, y compris les aspects socio-économiques, ainsi que les action

7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	

7.h3) Méthodes appliquées

La méthode mise en oeuvre pour la réponse à cette question évaluative est basée sur :

- Un bilan des réalisations des mesures contribuant à ce domaine prioritaire,

Cependant le manque de données sur les mesures souscrites a cependant limité les analyses (cf. point sur les

Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation).

7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	Non				

7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les limites suivantes peuvent être mises en avant pour la réponse à cette question évaluative :

- Les données de suivi manquent pour les mesures surfaciques (MAE et ICHN) qui représentent une part importante de la maquette FEADER Martinique (outil de suivi national non géré par l'autorité de gestion),
- Afin de sécuriser la fiabilité de la données, il a été décidé de faire référence au nombre de dossiers engagés lorsque les données de programmation ne paraissaient pas suffisamment solide;
- Les services instructeurs étant fortement mobilisés pour palier aux difficultés d'instrumentation du logiciel de gestion, les tâches de suivi et de renseignement des indicateurs n'ont donc pas été priorisée (au profit de l'instruction des dossiers et du lancement de la programmation) pour plusieurs mesures, les données de suivi qualitatif manquent et ne permettent pas nécessairement d'analyser le type de projets soutenus.

7.h6) Réponse à la question d'évaluation

Mesure 10: Mesures agro-environnementales

Pendant la période 2014-2015, le paiement de l'annuité 2014 des contrats MAE signés en 2012 (mesure10) a été réalisé pour 147 agriculteurs, soit un montant de dépenses publiques engagées de 559 323,54€.

L'ASP n'a pas encore mis en place les outils pour instruire et payer les dossiers 2015. Cet outil sera opérationnel en 2017.

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

Pour la campagne 2014 de l'ICHN (mesure 13) ce sont 1215 dossiers d'agriculteurs qui ont été payés pour un montant de dépenses publiques de 1 045 837.86€ en 2015,, en 2016 l'ASP déclare 647.27€ de dépense supplémentaire.

Campagne 2015 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 143 dossiers déposés pour un montant prévisionnel de 2 916 246 € (montant de l'engagement sur les 5 années).

ICHN : 1405 dossiers déposés, montant prévisionnel encore inconnu

Campagne 2016 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 252 nouveaux dossiers déposés à engager, en cours d'instruction.

ICHN : 1390 dossiers déposés, en cours d'instruction. Aucun paiement de l'ASP intervenus mais le Ministère en charge de l'Agriculture a mis en place une avance sur les montants prévisionnels faute d'outils pour instruire et payer les dossiers.

Ce constat rend difficile l'évaluation de l'impact de PDR, certaines données étant indisponibles, il est impossible de dire si la totalité de ces dossiers concerne la priorité 4A, 4B, ou 4C

7.h7) Conclusions et recommandations

7.h7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Le tiers des exploitations de Martinique ont déposé un dossier dans le but d'être bénéficiaire de l'ICHN

Recommandation:

7.h7.b) Conclusion / Recommandation 2

Conclusion:

7.5% des exploitations martiniquaises bénéficient d'un contrat MAE

Recommandation:

7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?

7.i1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 10 Paiements en faveur des engagements agrienvironnementaux et climatiques
- 11.1 Aide à la conversion à des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique
- 11.2 Aide au maintien des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 4B :

- 1.2 Activités de démonstration et actions d'information
- 1.3 Echanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière
- 2.1 Aide à l'utilisation de services de conseil
- 2.2 Mise en place de service de remplacement et Promotion des services de conseil dans le secteur forestier
- 2.3 Promouvoir la formation des conseillers
- 4.4 Investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques
- 16.1 Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture, projets pilotes
- 16.2 Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie

7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La qualité de l'eau s'est améliorée	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	

7.i3) Méthodes appliquées

La méthode mise en oeuvre pour la réponse à cette question évaluative est basée sur :

- Un bilan des réalisations des mesures contribuant à ce domaine prioritaire, de manière principale ou secondaire,
- Une analyse des impacts potentiels en fonction :
 - du niveau de programmation et du type de mesures souscrites,
 - du niveau de souscription par rapport aux zones à enjeu,
 - des éléments qualitatifs sur la mise en oeuvre et le type de projets soutenus.

Le manque de données sur les mesures souscrites a cependant limité les analyses (cf. point sur les Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation).

--

7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				
Indicateur de résultat commun	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	Non				

7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les limites suivantes peuvent être mises en avant pour la réponse à cette question évaluative :

- Les données de suivi manquent pour les mesures surfaciques (MAE et ICHN) qui représentent une part importante de la maquette FEADER Martinique (outil de suivi national non géré par l'autorité de gestion),
- Afin de sécuriser la fiabilité de la données, il a été décidé de faire référence au nombre de dossiers engagés lorsque les données de programmation ne paraissaient pas suffisamment solide;
- Les services instructeurs étant fortement mobilisés pour palier aux difficultés d'instrumentation du logiciel de gestion, les tâches de suivi et de renseignement des indicateurs n'ont donc pas été priorisée (au profit de l'instruction des dossiers et du lancement de la programmation) pour plusieurs mesures, les données de suivi qualitatif manquent et ne permettent pas nécessairement d'analyser le type de projets soutenus.

7.i6) Réponse à la question d'évaluation

Voir la réponse a la question précédente.

7.i7) Conclusions et recommandations

7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?

7.j1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 10 Paiements en faveur des engagements agrienvironnementaux et climatiques

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 4C :

- 4.4 Investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques
- 16.1 Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture, projets pilotes
- 16.2 Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie

7.j2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La gestion des sols s'est améliorée	R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	

7.j3) Méthodes appliquées

La méthode mise en oeuvre pour la réponse à cette question évaluative est basée sur :

- Un bilan des réalisations des mesures contribuant à ce domaine prioritaire, de manière principale ou secondaire,
- Une analyse des impacts potentiels en fonction :
 - du niveau de programmation et du type de mesures souscrites,
 - du niveau de souscription par rapport aux zones à enjeu,
 - des éléments qualitatifs sur la mise en oeuvre et le type de projets soutenus.

Le manque de données sur les mesures souscrites a cependant limité les analyses (cf. point sur les Problèmes influençant la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation).

7.j4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
-------------------	-------------------------------------	------	------------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------------------------

Indicateur de résultat commun	R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	Non				
-------------------------------	--	-----	--	--	--	--

7.j5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les limites suivantes peuvent être mises en avant pour la réponse à cette question évaluative :

- Les données de suivi manquent pour les mesures surfaciques (MAE et ICHN) qui représentent une part importante de la maquette FEADER Martinique (outil de suivi national non géré par l'autorité de gestion),
- Afin de sécuriser la fiabilité de la données, il a été décidé de faire référence au nombre de dossiers engagés lorsque les données de programmation ne paraissaient pas suffisamment solide;
- Les services instructeurs étant fortement mobilisés pour palier aux difficultés d'instrumentation du logiciel de gestion, les tâches de suivi et de renseignement des indicateurs n'ont donc pas été priorisée (au profit de l'instruction des dossiers et du lancement de la programmation) pour plusieurs mesures, les données de suivi qualitatif manquent et ne permettent pas nécessairement d'analyser le type de projets soutenus.

7.j6) Réponse à la question d'évaluation

Voir la réponse à la question 9 pour le domaine prioritaire 4A

7.j7) Conclusions et recommandations

7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?

7.k1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 4.3.1 Infrastructures collectives d'adaptation de l'agriculture : gestion de l'eau - réseaux d'irrigation
- 4.3.2 Infrastructures collectives d'adaptation de l'agriculture : gestion de l'eau - retenus

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 5A :

- 1.2.1 Information et diffusion de connaissances et de pratiques
- 10 Agroenvironnement - climat

7.k2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
L'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture s'est développée	R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5A)*	
L'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture s'est développée	R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	

7.k3) Méthodes appliquées

Méthodes quantitatives :

- Raisons de l'utilisation de la méthode

Dans le cadre de cette question, l'approche quantitative vise à quantifier :

- L'augmentation des surfaces des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace
- Accroissement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR
- Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

R12/T14 : Pourcentage de terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace

Calcul du ratio X/Y

X : Nombre d'hectares ayant basculés dans un système d'irrigation plus efficace au titre du PDR

Y : Total des terres irriguées sur une année de base

R13 Accroissement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR
Réduction de la consommation d'eau par Euro de production standard

- Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Méthodes qualitatives :

- Raisons de l'utilisation de la méthode

Compte tenu de l'absence de dossiers soldés (0 pour le T.O. 4.3.1, 0 pour le T.O. 4.3.2, il conviendra principalement d'analyser les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre et les raisons des retards de programmation)

7.k4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur brute calculée dont contribution primaire	Valeur brute calculée dont contribution secondaire, contribution du Leader/DLAL incluse	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5A)*	Non		0,00			0,00	VALOSIRIS
Indicateur de résultat commun	R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	Oui	0%					VALOSIRIS

7.k5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Peu de données sont disponibles sur la mise en oeuvre des TO (difficulté OSIRIS).

7.k6) Réponse à la question d'évaluation

Les outils permettant l'instruction et la programmation de ces mesures ne sont pas disponibles. Les mesures ne sont donc pas ouvertes, il n'est pas possible d'évaluer l'impact du PDR sur la gestion de l'eau.

7.k7) Conclusions et recommandations

7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?

7.11) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions principales » :

- 4.1.1 Investissements de modernisation des exploitations agricoles

Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions secondaires » au domaine prioritaire 5B:

- 1.2 Activités de démonstration et actions d'information
- 1.3 Echanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière
- 2.1 Aide à l'utilisation de services de conseil
- 2.2 Mise en place de service de remplacement et Promotion des services de conseil dans le secteur forestier
- 2.3 Promouvoir la formation des conseillers
- 10.1 Paiements en faveur des engagements agrienvironnementaux et climatiques

7.12) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
L'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires s'est développée	R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	
L'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires s'est développée	T15: total des investissements dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	

7.13) Méthodes appliquées

Il n'y a pas de dossier programmé ou réalisé sur le domaine prioritaire 5C

7.14) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur brute calculée dont contribution primaire	Valeur brute calculée dont contribution secondaire, contribution du Leader/DLAL incluse	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information

Indicateur de résultat commun	R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	Non		0,00				VALOSIRIS
Indicateur de résultat commun	T15: total des investissements dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	Non		0,00				VALOSIRIS

7.15) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

La mesure n'est pas encore ouverte, les outils OSIRIS n'ayant pas encore été développés

7.16) Réponse à la question d'évaluation

Au regard de l'état d'avancement de la programmation des projets, nous ne disposons pas d'informations quantitatives suffisantes permettant d'établir un bilan énergétique en termes de Tonnes équivalent Pétrole économisées par an par exploitation.

7.17) Conclusions et recommandations

7.17.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Il est encore trop tôt pour calculer les gains énergétiques issus de la rénovation des bâtiments d'élevage et des exploitations fruitières et arboricoles.

Recommandation:

7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Il n'y a pas eu de projets programmés sur le domaine prioritaire 5D

7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Il n'y a pas eu de projets programmés sur la 5E

7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Il n'y a pas de projets programmés sur le domaine 6A.

7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Il n'y a pas de projets programmés sur le domaine 6b.

7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Une opération identifiée, en attente d'un dépôt de dossier. Il n'y a pas de programmation sur le domaine 6C

7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?

7.s1) Synergies du programme et effet transversal

Les matrices en annexes présentent les contributions principales et secondaires des mesures par DP et les synergies entre domaines prioritaires du PDR de la MARTINIQUE (annexe 1)

Les contributions principales et secondaires des mesures par DP (annexe 1) montrent que :

- Les mesures 1 et 2, ayant pour objectif le transfert de connaissances, des actions d'informations et des services de conseil, sont transversales et contribuent à tous les domaines prioritaires sauf 6C,
- La mesure 4 comprend diverses sous-mesures contribuant à différentes priorités et/ou domaines prioritaires.
- La mesure 4 liée aux investissements dans les exploitations agricoles contribue principalement au domaine prioritaire 2A visant notamment à améliorer les performances économiques et, quelques sous mesures semblent contribuer secondairement aux domaines prioritaire 5A et 5B ,
- La mesure 16 contribue aux domaines prioritaire 2A, 3A. et ont peu d'effet secondaire.
- Les mesures 7, 8, 10, 11 et 13 aux trois domaines prioritaires de la priorité 4.

7.s2) Méthodes appliquées

L'analyse est basée sur une approche qualitative. Les éléments mobilisés sont :

- l'analyse de la logique d'intervention du PDR,
- des matrices de cohérence,

7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires

En raison du faible niveau de paiements des opérations et de la difficulté à quantifier les contributions secondaires des mesures aux différents DP, nous focalisons l'analyse sur une approche qualitative.

7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

A ce stade, il n'est pas possible de mesurer les effets finaux des différents dispositifs, en raison du faible niveau d'avancement de la mise en oeuvre (outils osiris), du faible niveau d'avancement des projets et pour les projets déjà réalisés, en raison du délai entre la mise en oeuvre et les impacts potentiels qui ne pourront être visibles qu'après plusieurs années (biodiversité, qualité de l'eau,...). Ces impacts pourront donc être analysés dans une logique d'évaluation ex-post.

7.s5) Réponse à la question d'évaluation

Il est trop tôt pour évaluer les synergies entre les différents domaines prioritaires, l'absence de certaine information dans les outils de la période de transition, notamment le domaine secondaire ne permettent pas d'évaluer la synergie entre les différents domaines.

Cependant la matrice, la construction du PDR, ainsi que notre incapacité à flécher l'intégralité de certains dispositifs dans un domaine ou un autre montre que cette synergie existe.

7.s6) Conclusions et recommandations

7.s6.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Les synergies entre priorités et DP sont importantes dans le PDR, cela est essentiellement dû :

- aux contributions transversales des formations, des démonstration et des actions d'information
- aux contribution transversales des investissements soutenus par le PDR.

Recommandation:

7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

7.t1) Aide à l'assistance technique (hors RRN)

Activités dans le cadre de l'AT :

Le PDR prévoit de mobiliser l'AT sur les champs d'action suivants :

- Pilotage, mise en oeuvre et suivi du programme, par le financement :
 - D'actions visant à la préparation, à l'animation, à la gestion et au suivi financier et technique du programme.
 - De la préparation et organisation des différents comités (pilotage, suivi, programmation) actions de formation des instructeurs et des animateurs du PDRR.
- Information et promotion du programme, dans une logique interfonds. Le financement de la stratégie d'animation et d'information interfonds 2014-2020 sera assurée par l'assistance technique de chaque fonds européen, dans le respect des conditions visées au règlement (UE) n° 1303/2013.
- Suivi et évaluation du programme, les missions pourront concernées :
 - Les études, analyses, enquêtes dont une évaluation à mi-parcours destinée à mesurer les résultats obtenus dans la réalisation du programme.
 - La conception d'outils d'information (guides, fiches) à destination de publics cibles.
 - Des actions spécifiques d'appui aux évaluations des programmes des GAL.
- Contrôle.

7.t2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les capacités institutionnelles et administratives pour la gestion efficace du PDR ont été renforcées		Nombre d'employés impliqués dans la gestion du PDR
Les capacités des partenaires concernés définis à l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1303/2013 ont été renforcées		Types et nombre d'activités de renforcement des capacités
Le PDR a été communiqué auprès du public et les informations ont été diffusées		Nombre d'activités de communication et de diffusion du PDR
Le suivi a été amélioré		Informations sur l'utilisation des résultats de l'évaluation
La mise en œuvre du PDR s'est améliorée		Longueur de la demande et processus de paiement
La charge administrative pesant sur les bénéficiaires a été réduite		Appréciation de l'évolution de la charge administrative des dossiers d'instruction par les bénéficiaires

7.t3) Méthodes appliquées

Méthodes quantitatives :

- Raisons de l'utilisation de la méthode

Les analyses quantitatives se limitent à une estimation des effectifs du personnel impliqué dans la gestion du PDR.

- Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)
 - Effectif du personnel impliqué dans la gestion du PDR : l'effectif devrait être fourni en ETP, sur la base des éléments disponibles auprès de l'Autorité de Gestion et des Services de l'Etat chargés de l'instruction du PDR.
- Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Le faible taux de réalisation et de programmation, dû à la mise en place de la nouvelle organisation sur l'année 2016, ne permettent pas de d'apprécier, l'impact du PDR.

Méthodes qualitatives :

- Raisons de l'utilisation de la méthode

La réponse à cette question repose sur des approches qualitatives à la fois pour caractériser les actions menées et pour apprécier les résultats en termes de gestion du programme.

- Description des méthodes utilisées

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- · Revue de documents et ressources disponibles publiquement ou transmis par l'AG (AAP, site internet, compte-rendu de réunion des comités de suivi, etc.)
- Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

L'organigramme de la direction en charge des fonds européens date de novembre 2016, seul 4 outils étaient ouvert en 2016, les dossiers programmés l'ont été avec les anciennes règles de programmation.

7.t4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre d'activités de communication et de diffusion du PDR	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Informations sur l'utilisation des résultats de l'évaluation	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Types et nombre d'activités de renforcement des capacités	Non				
Indicateur de	Nombre d'employés impliqués	Non				

résultat supplémentaire	dans la gestion du PDR					
Indicateur de résultat supplémentaire	Appréciation de l'évolution de la charge administrative des dossiers d'instruction par les bénéficiaires	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Longueur de la demande et processus de paiement	Non				

7.t5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Suite à un retard d'instrumentation OSIRIS, et à la réorganisation de la gestion des fonds européens, seuls les dossiers de la période de transition ont pu être engagés, payés ou soldés, il est difficile d'évaluer les résultats des actions menées à ce stade. Les analyses portent donc principalement sur la pertinence des actions prévues et sur la contribution attendue à la mise en oeuvre du PDR.

7.t6) Réponse à la question d'évaluation

- Bilan de mise en oeuvre :

Au 31/12/2016, aucun dossier n'a été programmé au titre de l'assistance technique.

- Analyse par critère de jugement

Effectif

La convention de délégation de gestion aux services de l'Etat prévoit une répartition des effectifs entre la DAAF, et la Direction régionale de l'ASP.

Les difficultés de gestion administrative du FEADER ont été accrues par plusieurs facteurs en début de programmation :

- Mise en place de la régionalisation et transfert de l'Autorité de Gestion vers la Région ;
- Constitution du GIP;
- Réorganisation de la gestion du FEADER en interne à Collectivité de Martinique
- Les retards de déploiement des outils informatiques servant à l'instruction et au suivi des dossiers (recours aux outils de la programmation précédente, puis mise en place d'un outil simplifié pour permettre l'enregistrement des dossiers à partir de 2015 pour une partie des TO, puis développement de l'outil complet pour l'instruction, puis développement de la partie nécessaire au paiement).
- Mise en place des procédures d'AAP avec des grilles de sélection plus complexes que pour la programmation précédente.

Qualité du suivi

Cette question relève principalement du cadre national, les outils de suivi informatique étant développés au niveau national.

Les problèmes liés au déploiement des outils informatiques relèvent de la mise en oeuvre du FEADER au niveau national et ne sont pas spécifiques à la Martinique. Les retards de déploiement des outils représentent

une difficulté majeure de la mise en oeuvre du PDR en début de programmation et ont pesé sur les capacités administratives à la fois de la Collectivité territoriale et des services instructeurs, avec une incidence sur la qualité du suivi.

Les outils informatiques prévus pour le suivi ne sont pas opérationnels, comme dans l'ensemble des Régions françaises. Pour les besoins de l'évaluation, les services instructeurs et les services de coordination ont transmis des outils de suivi pour palier à l'indisponibilité des données de suivi dans OSIRIS. Ces éléments ont pu permettre de fournir de la matière à l'évaluation mais ont dû être collectés auprès de chaque service et correspondent généralement aux données transmises pour les comités de programmation et non aux dossiers réalisés.

Amélioration de la mise en oeuvre du PDR

Compte tenu de la non sollicitation de l'assistance technique à ce stade, il est difficile d'évaluer la contribution à l'amélioration de la mise en oeuvre du PDR.

7.t7) Conclusions et recommandations

7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le PDR fait mention du principe d'égalité hommes-femmes et de la non-discrimination à plusieurs reprises.

Parmi les partenaires associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du FEADER, plusieurs structures de lutte contre les discriminations sont intégrées : Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), la Défenseur des droits, Union des Femmes de Martinique (UFM), Association traitant de l'égalité et de lutte contre les stéréotypes (KOMBIT), Culture égalité (Association féministe), Femmes 3000, Martinique Pionnières. Les structures de promotion de la non-discrimination des handicapés sont également associées : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Réseau autonomie.

Le PDR précise qu'une attention particulière sera portée à la promotion de l'égalité homme-femme et à la lutte contre les discriminations quelles qu'elles soient (sexe, origine ethnique, religion, convictions, handicap, âge, orientation sexuelle) tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes.

L'instance désignée et qui avait vocation de valider les travaux liés à l'élaboration de la stratégie de l'agriculture martiniquaise à horizon 2020 est la COREAMR (Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural). Conformément à l'article 7 du règlement (UE) n°1303/2013, des organismes représentant la société civile en font partie, donc les organismes environnementaux, les organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination.

A titre d'illustration dans les dossiers, nous pouvons extraire les informations suivantes relatives au suivi de l'égalité hommes-femmes :

- Sur les 227 dossiers renseignés, 63 dossiers ont été présentés par des personnes physiques, soit 28%.
- Sur ces 63 dossiers, 17 concernent des femmes (soit 27%) et 46 concernent des hommes (soit 73%).
- Les 13 dossiers concernant la sous mesure de l'installation des jeunes agriculteurs précisent la donnée de genre. Sur cet échantillon, les femmes représentent près de la moitié des dossiers (6) et les hommes représentent l'autre moitié (7 dossiers).

Un autre exemple permet d'illustrer la prise en compte de l'enjeu de l'égalité hommes-femmes dans les actions mises en œuvre dans le cadre du PDR. L'Appel A Projet lié à la mesure 16 « Innover dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie pour une meilleure durabilité et une meilleure productivité », lancé fin 2016, indique dans les critères de sélection des projets le niveau de « contribution du projet au maintien ou à la création d'emplois, notamment des femmes et des jeunes ».

A ce stade, ces quelques éléments semblent montrer que l'enjeu de l'égalité hommes-femmes et de la non-discrimination soit intégré dans le PDR. La promotion de ces principes auprès des porteurs de projets devrait être améliorée.

Précisons que l'action en faveur de l'égalité hommes-femmes et de la non-discrimination est une action qui s'inscrit sur le long terme. Etant donné que nous nous situons en début de période de programmation, aucune conclusion définitive quant à l'action du PDR Martinique en faveur de ces enjeux ne saurait être tirée.

8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]

La problématique du développement durable est abordée à plusieurs reprises dans le PDR, notamment dans le cadre de la partie 5.3. Cette partie expose les principales contributions du PDR en faveur des objectifs transversaux, notamment la préservation de l'environnement, la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et l'innovation.

Concernant la préservation de l'environnement, l'action du PDR cible particulièrement la préservation, la restauration et la mise en valeur de la biodiversité notamment en milieux agricole et forestier ; la préservation de la ressource en eau et l'amélioration de sa qualité ; l'amélioration de la qualité des sols et de leur gestion. Pour répondre à ces enjeux, le PDR intervient à travers plusieurs actions :

- Des aides à l'investissement (mesures 4, 5, 7, 8, 16) ;
- Un soutien aux changements de pratiques (mesures 10 et 11) ;
- Les mesures 1 et 2 viennent en appui des aides à l'investissement et aux soutiens aux changements de pratiques par des actions de transfert et de diffusion de connaissance et l'accompagnement technique des exploitants ;
- La mesure 6 fixe des critères de sélection qui prennent en compte la préservation de l'environnement ;
- La mesure 13 contribue à préserver la biodiversité dans les zones de déprise (ICHN) ;
- La mesure 19 pourra aussi contribuer à la protection de l'environnement, selon les stratégies adoptées par les territoires.

La biodiversité se concentre essentiellement dans la forêt. Pour garantir cet habitat à la biodiversité, une pérennisation et l'amélioration du gisement forestier seront assurées par la mesure 4 (aménagement fonciers) et la mesure 8 via le renforcement des fonctions environnementales des forêts et de la résilience des écosystèmes forestiers.

La préoccupation de **la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques** est intégrée au sein de plusieurs enjeux du PDR (enjeux 2, 3, 4 et 6) au travers de différentes actions : le développement d'une agriculture plus intégrée, la préservation de la ressource en eau (aides aux investissements pour la modernisation des équipements d'irrigation ; mesures en faveur de l'AB), l'aide aux changements de pratiques à travers les MAEC (engrais vert, paillage végétaux ou biodégradables, enherbement sous bananeraie, etc.) ainsi que par le biais des mesures en faveur de l'AB ; la réduction de gaz à effet de serre, la maîtrise de la consommation énergétiques et le développement des énergies renouvelables via certaines aides aux investissements ainsi que certaines MAEC.

En contribuant au maintien de surfaces toujours en herbe, qui ont une forte capacité de stockage du carbone, l'ICHN participe également aux objectifs transversaux en matière d'atténuation des changements climatiques.

L'innovation est un objectif transversal du PDR et de la stratégie régionale de développement des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier. Elle est pensée comme un levier permettant d'atteindre, entre autre, les objectifs fixés en matière de développement durable. Toutes les mesures sont susceptibles de favoriser l'innovation ; notamment la mesure 16 qui est axée sur la mise en place de groupes opérationnels pour « la productivité et le développement durable de l'agriculture ». A titre illustratif, l'Appel à Projet lié à cette mesure et lancé fin 2016 (« Innover dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie pour une meilleure durabilité et une meilleure productivité ») prévoit dans les critères de sélection des projets, la « contribution du projet aux objectifs de préservation de l'environnement et l'intégration des enjeux de changement

climatique ».

Enfin, l'approche LEADER vise à renforcer la cohérence territoriale et contribuer à long terme au développement durable de la Martinique.

8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme

L'ensemble des partenaires mentionnés dans l'article 5 du règlement (UE) 1303/2013[1] sont associés à la mise en œuvre du programme.

Les partenaires du programme incluent :

- les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme : Autorité de Gestion (Collectivité Territoriale de Martinique), organismes payeurs (Agence de Services et de Paiement), organismes de coordination et de certification (Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs).
- les contributeurs directs au programme (co-financeurs et relais d'information).

La partie 15.2 du PDR précise les procédures et circuits de gestion et contrôle administratif et sur place décrits dans le cadre d'une convention tripartite entre l'AG, l'organisme payeur et l'Etat.

Au niveau opérationnel, la Martinique a mis en place une Direction des Fonds Européens (DFE) qui couvre le FEDER, le FSE, le FEADER, le FEAMP et le fond de Coopération territoriale. La Direction de Fonds Européens au sein de la Collectivité Territoriale de Martinique assure des missions diverses liées à l'exercice de l'autorités de gestion CTM ; notamment : gestion et pilotage des programmes ; animation, appui aux porteurs de projets ; gestion financière ; appui aux collectivités. Doté d'environ 70 ETP, la DFE regroupe les compétences développées sur la période précédente et les renforce.

Un comité de suivi commun est mis en place pour les différents fonds mis en œuvre dans le cadre des programmes régionaux (FEDER, FSE, FEADER et du FEAMP). Il est dénommé **Comité de Suivi Interfonds (CSI)**.

Co-présidé par le Préfet de Région, le Président du Conseil régional et la Présidente du Conseil général, il regroupe les partenaires suivants :

- Les représentants de la Commission européenne dirigés par le représentant de la DG chef de file pour l'intervention concernée ;
- Les représentants des administrations centrales ;
- Les services déconcentrés de l'État ;
- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord de la Martinique (CAPNORD) ;
- Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM) ;
- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) ;
- Les collectivités urbaines ;
- Le délégué régional de l'ASP ;
- La Direction régionale des finances publiques ;
- Les organismes intervenant dans le financement des programmes communautaires (Agence française

de développement, Martinique initiative, ADIE) ;

- Les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique, de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre des Métiers ;
- Le Président du Comité Régional des Pêches et des Cultures Marines ;
- Le Conseil Economique et Social Régional ;
- Le Conseil Consultatif Culture, Éducation et Environnement ;
- L'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie ;
- La Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le Mouvement des entreprises de France représentée en Martinique ;
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de la Martinique ;
- L'Union régionale des structures d'insertion par l'activité économique ;
- L'établissement public administratif (EPA) Formation continue, insertion professionnelle ;
- L'Association Régionale pour l'amélioration des Conditions de Travail ;
- Les syndicats de salariés suivants : CGTM, CFTC, CDMT, FO, CFDT et UNSA ;
- Une association de consommateurs : AFOC ;
- Les structures de lutte contre les discriminations : Fondation agir contre l'exclusion (FACE), La Défenseur des droits, Culture égalité (Association féministe), Femmes 3000, Martinique pionnières ;
- Les structures de promotion pour l'égalité homme/femme : FACE, La Défenseur des droits, Culture égalité, Femmes 3000, Martinique pionnières ;
- Les structures de promotion de la non-discrimination des handicapés : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Réseau autonomie ;
- Les organismes intervenant sur des problématiques environnementales ou de développement durable (Office départementale de l'eau, ADEME, Agence des aires marines protégées, Parc naturel régional de Martinique).
- Le Conseil Economique et Social Régional et le Conseil Consultatif Culture et Environnement représentent les partenaires sociaux.

Le CSI se réunit au moins une fois par an. Il est une instance de pilotage stratégique dont les principales missions sont les suivantes :

- il examine dans les quatre mois suivant la décision d'approbation du programme la méthode et les critères de sélection des opérations financées dans le cadre du FEADER, qui sont révisés selon les nécessités de la programmation ;
- il examine en particulier les actions du programme relatives au respect des conditions ex ante, qui relèvent de la responsabilité de l'autorité de gestion, et il est informé des mesures qui ont trait au respect des autres conditions ex ante ;
- il examine et approuve les rapports annuels sur la mise en œuvre avant leur envoi à la Commission ;
- il approuve les activités et réalisations en rapport avec l'avancement de la mise en œuvre du plan d'évaluation du programme ;
- il participe au réseau rural national pour l'échange d'informations sur la mise en œuvre du programme.

[1] Les partenaires mentionnés dans le règlement sont les suivants : autorités urbaines et autres autorités publiques compétentes ; partenaires économiques et sociaux ; organismes pertinents représentant la société civile dont les partenaires environnementaux, les ONG et des organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	30-10-2015
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016			1,08	6,79	15,92
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					100,00
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2016					900,00
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2016	3,92	23,16	1,48	8,74	16,93
		2014-2015	3,70	21,86	0,03	0,18	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	9 628 780,16	14,03	3 262 303,76	4,75	68 647 058,82
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 259 929,01	38,42	1 800 673,97	30,61	5 882 352,94
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			7 058 823,53
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2016					2 800,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	7 368 851,15	18,89	1 461 629,79	3,75	39 000 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			1 719 564,38	3,18	54 151 515,15
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			1 461 629,79	3,98	36 764 705,88
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			34,00	6,05	562,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					2 235 294,12
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 764 705,88
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016					3 764 705,88
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					267,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			12 941 176,47

Domaine prioritaire 2B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2016	0,33	8,24	0,24	5,99	4,01
		2014-2015	0,33	8,24	0,24	5,99	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 195 065,14	7,23	310 430,91	1,88	16 529 411,77
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	606 549,14	5,46	57 314,91	0,52	11 117 647,06
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			69 430,83	0,53	12 986 159,17
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			1,00	0,75	133,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	588 516,00	10,87	253 116,00	4,68	5 411 764,71
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016			253 116,00	4,68	5 411 764,71
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			253 116,00	4,68	5 411 764,71
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			8,00	6,02	133,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2016					1,63
		2014-2015					
	Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)	2014-2016					14,90
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 457 703,60	10,82	0,00	0,00	13 470 588,23
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	588 235,29
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					14,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 457 703,60	11,86	0,00	0,00	12 294 117,65
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					16 728 506,79
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					40,00
M04.2							
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			588 235,29
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2016					40,00

Domaine prioritaire 3B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2016					0,12
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			1 470 588,24
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			1 470 588,24
M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					4,00

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016					0,28	
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016						0,28
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2016						0,28
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016						4,52
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016						6,95
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2016				4,08	65,13	6,26
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 605 161,40	7,02	1 584 868,78	6,94	22 852 941,18	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	117 647,06	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					117 647,06	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					3,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			2 352 941,18	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					10,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	2 147 058,82	
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	117 647,06	
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 205 882,35	
M08.5	O1 - Total des dépenses	2014-2016					823 529,41	

	publiques						
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					9,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					140,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	559 323,54	6,79	541 046,43	6,57	8 235 294,12
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			1 169,55	46,56	2 512,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	588 235,29
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					100,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					200,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 045 837,86	11,11	1 043 822,35	11,09	9 411 764,71
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			3 485,65	58,09	6 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			1 690,92	56,36	3 000,00

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2016					4,84
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 340 500,00	56,79	0,00	0,00	5 882 352,94
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 340 500,00	56,79	0,00	0,00	5 882 352,94
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					5 882 352,94
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					245,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					8,00
M04.3							

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2016					1 862 745,10
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470 588,24
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470 588,24
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					1 862 745,10
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					19,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2016					23,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	5 452 941,17
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 864 705,88
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016					4 335 294,12
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					27,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 588 235,29
M08	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					5,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 588 235,29
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2016					2 117 647,06

Domaine prioritaire 6B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2016					18,00	
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2016						83,54
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2016				83,54	100,00	83,54
		2014-2015				83,54	100,00	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			19 705 882,36	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			11 411 764,71	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2016					326 123,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					34,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					11,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			8 294 117,65	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2016			326 123,00	100,00	326 123,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2016			3,00	100,00	3,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					117 647,06	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					6 411 764,71	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					117 647,06	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 647 058,82	

Domaine prioritaire 6C

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6C	T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	2014-2016					17,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			5 170 992,94
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			5 170 992,94
M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2016					66 363,00
M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					1,00

Annexe III

Tableau synoptique des résultats quantifiés

Nom et unité de l'indicateur de résultat (1)	Valeur cible (2)	Valeur principale (3)	Contribution secondaire (4)	Contribution du Leader/DLAL (5)	Total PDR (6)=3+4+5
R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	16,93	1,48	Sans objet	0,00	1,48
R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	Sans objet				
R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	4,01	0,24	Sans objet	0,00	0,24
R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	1,63	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	0,12		Sans objet	0,00	0,00
R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	0,28	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	6,26	4,08	Sans objet	0,00	4,08
R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	6,95	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	0,28	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	4,52	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	0,28	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	4,84	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le	Sans objet				

PDR (domaine prioritaire 5A)*					
R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	Sans objet				
R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	Sans objet				
R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)			Sans objet	0,00	0,00
R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00	Sans objet	0,00	0,00
R18: réduction des émissions de méthane et d'oxyde nitreux (domaine prioritaire 5D)*	Sans objet				
R19: réduction des émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)*	Sans objet				
R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		0,00	Sans objet	0,00	0,00
R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	23,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	83,54	83,54	Sans objet		83,54
R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	83,54	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	18,00	0,00	Sans objet		0,00
R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	17,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Finacial Annex 2014FR06RDRP002	Annexe financière (systèmes)	22-11-2017		Ares(2018)1953839	1467292665	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP002_fr.pdf	12-04-2018	nazouzfa
résumé citoyen 2016	Résumé à l'intention des citoyens	26-01-2018		Ares(2018)1953839	336006791	Résumé citoyen 2016	12-04-2018	nazouzfa

